

Rapport d'orientations budgétaires 2021



	A	B
1	74566152122	1456465456
2	234465546	844656564
3	45234465646	4656445646
4	423446545	546554544
5	1774454566	44646566998
6	456465456	446556899
7	646454554	112465313
8	648465798	446454546
9	54654655	11356344654
10	456454456	45677456678
11	846546564	3211234411
12	445646546	15212344622
13	55646564	234454546
14	446556899	446556899
15	112465313	112465313
16	446454546	446454546
17	11356344654	11356344654
18	45677456678	45677456678
19	3211234411	3211234411
20	15212344622	15212344622

Introduction

En juin 2020, les Grenoblois-es ont réaffirmé leur confiance à une équipe municipale renouvelée et ainsi montré qu'ils – elles étaient prêt-es à poursuivre la trajectoire engagée en 2014. Les priorités politiques, incarnées dans le programme Grenoble en Commun se traduisent dans ce premier rapport d'orientation budgétaire du mandat.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il a pour objectif de proposer au conseil municipal les grandes orientations politiques, et leur traduction financière, qui seront mises en œuvre dans les années à venir. C'est un point de rendez-vous, de débat collectif, transparent, à vocation constructive, autour des moyens consacrés à l'ambition politique de la municipalité. Pour une lisibilité accrue, ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'articule non seulement autour des orientations politiques et des grands équilibres financiers qui en découlent mais également autour de focus sur des projets concrets pour l'année 2021.

L'année qui arrive est inédite à plusieurs titres. Sur le plan sanitaire, elle s'inscrit dans la persistance d'une crise qui continue à toucher durement les plus fragiles : nos aîné-es et nos concitoyen-es les plus modestes. Sur le plan économique et social, la crise aggrave les faiblesses d'un système qui était déjà à bout de souffle. Il en découle une vague de pauvreté à laquelle sont déjà confronté-es un nombre croissant d'habitant-es et qui prendra encore de l'ampleur en 2021. Il en résulte aussi un isolement croissant de millions de personnes seules, étudiant-es précaires, personnes âgées ou fragiles. Enfin, sur le plan climatique, les tendances de ces dernières années se confirment : nous sortons de l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis 1900, les températures augmentent, le dérèglement climatique et ses effets se font chaque mois plus visibles.

C'est cette tendance de fond, doublée de crises inédites, qu'il nous faut prendre en compte dans nos objectifs et les moyens que nous leur affectons. Le rapport d'orientations budgétaires de cette première année de mandat intègre les contraintes du présent sans renoncer aux défis des années à venir. Il est la première étape significative de la mise en actions du programme pour lequel une majorité de Grenoblois-es se sont prononcés.

La Ville de Grenoble a été en première ligne tout au long de la crise sanitaire et elle le reste, dans le contexte encore incertain que nous vivons, avec un rôle de proximité et de solidarité fort et continu.

Elle a mis en œuvre, depuis le début de la crise, un vrai travail de fond, à la hauteur des enjeux et des besoins, avec réactivité et l'esprit d'innovation qui caractérise le territoire. La Ville et ses agent-es ont agi avec responsabilité, en accompagnant la population, en appuyant les familles les plus défavorisées, en soutenant les structures associatives, en organisant et préservant le service public rendu pour favoriser l'égalité, tout en confirmant et en poursuivant ses projets d'investissement pour demain.

En 2021, la Ville de Grenoble et son CCAS resteront en première ligne d'une mobilisation quotidienne pour limiter les dommages de la crise. Au-delà des réponses à l'urgence qui sont évidemment indispensables et qui se poursuivront en 2021, la Ville et son CCAS agiront pour garantir les sécurités du quotidien pour celles et ceux qui sont précarisé-es, fragilisé-es et isolé-es. Le lien social sera le fil rouge d'une année 2021 solidaire afin que chacun-e se sente pleinement faire partie de la vie de la cité.

En 2021, la ville poursuivra également sa transformation. De la lutte contre les îlots de chaleur à la promotion des mobilités douces, en passant par la construction de logements sociaux respectueux de l'environnement, Grenoble renforcera les convergences entre solidarité et défi climatique. 10/211

La crise sanitaire, la menace de précarisation et l'urgence climatique doivent réinterroger notre rapport à l'essentiel. Les besoins de culture, de sport, de loisirs ou de vivre ensemble apparaissent avec d'autant plus de clarté dans les moments de trouble. A travers ses orientations budgétaires, la Ville de Grenoble renouvellera en 2021 son soutien aux acteur-ices qui font sa richesse et permettent à toutes et tous de découvrir, de choisir et de s'émanciper. La Biennale des villes en transition interrogera le temps de l'essentiel et de nombreux événements, repensés, seront le support de moments communs et collectifs.

Enfin, 2021 sera tournée vers 2022, année pendant laquelle Grenoble sera Capitale verte de l'Europe. Au service de la ville et du territoire avant tout, cet événement sera le catalyseur des transitions. Sa visibilité et les moyens qu'il permettra de mobiliser nous permettront d'engager l'ensemble des acteur-ices du territoire dans nos défis communs. Les solutions locales auront un écho européen et international et permettront à Grenoble d'inspirer les transitions globales pour les enjeux de demain.

Le rapport d'orientations budgétaires 2020 prévoyait, grâce à une gestion rigoureuse et prudente entre 2020 et 2023, une situation financière maîtrisée, bien que contrainte, avec une épargne nette à hauteur de 1M€ ainsi qu'un niveau d'investissement correct quoiqu'insuffisant au vu des besoins importants d'entretien du patrimoine et du développement des services publics.

La crise COVID a bouleversé ce fragile équilibre. Elle a lourdement impacté l'année 2020 puisque les pertes de recettes et les augmentations de dépenses de fonctionnement ont conduit à un impact net pour la Ville estimé à près de 5M€. L'épargne nette de 2020 devrait donc être négative alors que le budget primitif la prévoyait positive.

Pour 2021, cette trajectoire financière va se poursuivre puisque la crise COVID perdure et que ses conséquences économiques et sociales vont continuer à impacter le service public municipal. En termes d'éléments financiers, plusieurs tendances ou éléments se dégagent :

- Des dotations de l'Etat et de la Métropole qui n'évoluent plus, voire diminuent,
- Une faible hausse des recettes fiscales pour 2021 du fait notamment de revalorisations des bases limitées par l'inflation quasi-nulle,
- Des charges de personnels qui augmentent, bien que maîtrisées, imposées par des réglementations nationales et une nécessité de maintenir un bon niveau de service aux usagers,
- Une nécessité de financement pour essayer de soulager la crise sociale sans réduire les actions en termes de transition écologique.

Globalement, cela signifie des dépenses en hausse et des pertes de recettes, d'où une épargne nette négative pour 2021 alors que lors du précédent mandat, un effort très important a été fait en termes d'économies de fonctionnement pour rétablir l'épargne détruite par les baisses des dotations de l'Etat.

Et comme l'ensemble des associations d'élus locaux, il est regrettable que le gouvernement n'ait pas apporté l'aide financière directe aux collectivités qui aurait compensé les déficits imposés par les décisions de l'Etat dans le cadre de l'urgence sanitaire.

A cause des lourdes incertitudes sur l'avenir, la prospective financière pour les années suivantes est élaborée en supposant que la crise sanitaire est terminée et ses séquelles effacées, ce qui n'est pas assuré. Or la crise sociale qui explose va imposer aux collectivités publiques un renforcement de leurs interventions.

Table des matières

1. Contexte général.....	6
Le contexte national.....	7
Conséquences pour les collectivités locales.....	8
La poursuite des réformes fiscales : vers un amoindrissement du levier fiscal ?.....	8
Une stabilité relative des concours financiers de l'Etat.....	9
Un soutien insuffisant de l'Etat aux collectivités malgré la crise sanitaire	10
Les conséquences pour Grenoble	11
2. Orientations par politiques publiques.....	13
2021 une année marquée par la crise COVID, portée par la Biennale des villes en transition et la préparation de l'année Grenoble Capitale Verte de l'Europe 2022.....	14
Une crise sanitaire aux multiples effets	14
Biennale des villes en transition	15
Grenoble Capitale Verte Européenne 2022.....	15
2021 une année qui garde le cap des transitions pour construire une ville solidaire, émancipatrice et résiliente.....	19
Bâtir une ville solidaire.....	19
Construire une Ville Emancipatrice.....	27
Construire une Ville Résiliente	36
Ressources	45
3. Equilibres financiers et investissements	52
Recettes de fonctionnement.....	54
Impôts et taxes	54
Dotations et participations	55
Autres recettes.....	55
Dépenses de fonctionnement.....	56
Charges à caractère général.....	56
Masse salariale.....	56
Subventions.....	57
Planification des investissements	58
4. Annexes	60
ANNEXE 1 : Budgets annexes et régie lumière – orientations 2021	61
Budget Annexe Self Clemenceau	61
Budget Annexe Cuisine Centrale	61
Budget Annexe Activités Economiques.....	62
Budget Annexe Locaux Culturels	62
Budget Annexe Mistral – Eaux Claires	62
Régie Lumière.....	63
ANNEXE 2 : STRUCTURE DES EFFECTIFS (<i>Année 2019</i>).....	64
Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2019)	64
Répartition par catégorie et département des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2019) .	64

Répartition des effectifs gérés au 31/12/2019	65
Durée du travail (Année 2019)	65
Répartition des temps de travail (Année 2019)	65
Détails des temps partiels et des temps non complets (Année 2018)	66
Rémunérations	67
ANNEXE 3 : Eléments relatifs à la dette du budget principal – orientations 2021	68
Contexte financier, stratégie d'endettement.....	68
Profil des emprunts futurs.....	68
Annuité de la dette	68
Encours de dette et capacité de désendettement.....	69
Structure de la dette.....	69
Encours de dette consolidé.....	70
ANNEXE 4 : Etat des autorisations de programmes et des crédits de paiement.....	71
ANNEXE 5 : Etat des indemnités versées aux élus (art. L 5211-11-12-1 du CGCT)	72

1. Contexte général



Le contexte national

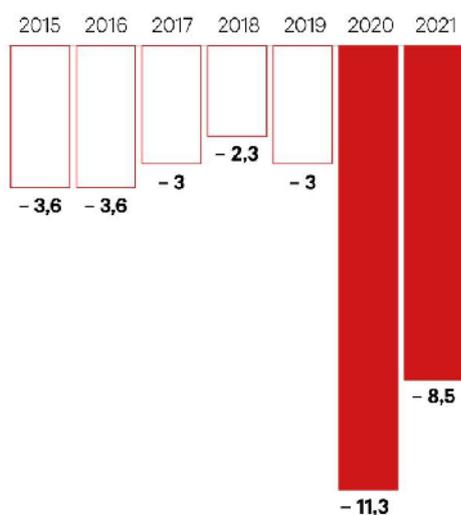
Le projet de loi de finances (PLF) 2021 a été présenté le 28 septembre dernier en conseil des ministres. La loi de finances 2021 a été adoptée le 18 décembre au terme de la navette parlementaire.

Elle repose sur les postulats macroéconomiques suivants pour 2021, actualisés au fil des estimations, fortement marqués par la pandémie liée au Covid-19 :

- Une croissance du PIB de 6% après une chute historique estimée à 11% en 2020 (croissance estimée à 1,3% lors de l'adoption du PLF 2020)
- Une inflation de 0,7% contre 1,4% lors du PLF 2020
- Un déficit public de 8,5% du PIB contre 11,3% en 2020 (déficit estimé à 2,2% du PIB dans le PLF 2020)
- Une dette publique de 122,4% du PIB contre 119,8% en 2020 (98,7% en 2020 lors du PLF 2020)
- Une progression des dépenses publiques de 0,4% en volume

La déficet public

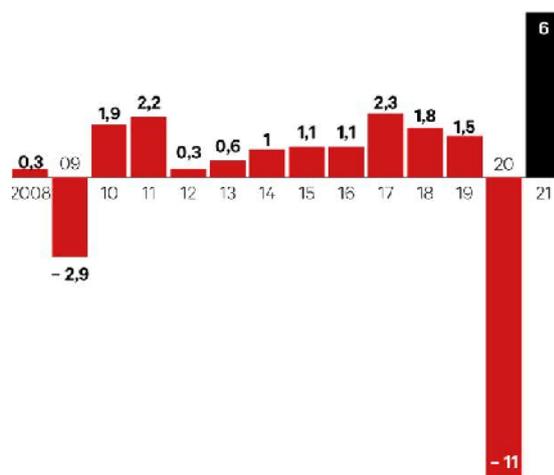
En % du PIB



* LES ÉCHOS */ SOURCES : INSEE, GOUVERNEMENT

La prévision de croissance reste inchangée

variation annuelle du PIB, en %



* LES ÉCHOS */ SOURCES : MINIFI INSEE

Après quatre lois de finances rectificatives en 2020 visant à apporter des réponses d'urgence, cette loi de finances 2021 est notamment marquée par un plan de relance plus structurel. Ce dernier, baptisé France relance est doté d'un montant de 100 Mds€ sur deux ans et s'articule autour de trois axes : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale. 42 Mds de ressources devraient être mobilisés en 2021. Si les collectivités territoriales pourraient bénéficier de 13 Mds, force est de constater que peu de mesures sont prises pour soutenir l'autofinancement des collectivités mis à mal par la crise sanitaire et que l'une des mesures phares du plan de relance, à savoir la baisse des impôts de production, leur est imposée.

Conséquences pour les collectivités locales

La poursuite des réformes fiscales : vers un amoindrissement du levier fiscal ?

Depuis 2020, près de 80% des foyers fiscaux ne s'acquittent plus de leur taxe d'habitation. L'acte 1 de la suppression de la taxe d'habitation, fruit d'un engagement de campagne du Président de la République, avait été prévu par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Cette suppression s'était étalée en 3 ans entre 2018 et 2020 sous la forme d'un dégrèvement. Ce dernier était neutre d'un point de vue financier pour les collectivités puisque l'Etat se substituait au contribuable.

L'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales à l'horizon 2023 pour les 20% de ménages restants a été prévu dans la loi de finances 2020. 2021 marque l'entrée en vigueur de cette réforme fiscale. En effet, les ménages qui s'acquittent encore de cette taxe verront leur taxe d'habitation s'alléger de 30% dès cette année, puis de 65% en 2022 et de 100% en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne sera assujéti à la taxe d'habitation sur la résidence principale. Le dégrèvement mis en place en 2018 s'est donc transformé en une exonération. Pour les collectivités, dès cette année, la taxe d'habitation disparaît des budgets locaux et laisse la place à un nouveau panier de ressources fiscales. Les communes percevront alors la taxe foncière du Département, le taux de cette dernière taxe se composera donc du taux communal et du taux départemental. Les montants transférés ne compensant pas intégralement la perte de la taxe d'habitation (10 700 communes auraient en effet été perdantes), l'Etat va instaurer un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation. Enfin, pour permettre une « compensation à l'euro près » selon les dires du Gouvernement et couvrir la totalité de la TH supprimée, l'Etat entend abonder le dispositif par une fraction des frais de gestion prélevés sur les impositions locales.

Quant aux départements, EPCI et la Ville de Paris, ils seront compensés par une part de TVA. La perte des frais de gestion des régions liés à la taxe d'habitation sera compensée par une dotation budgétaire de l'Etat.

En outre, la loi de finances 2021 acte une baisse de 10Mds de la fiscalité économique locale, cette baisse étant au cœur du plan de relance. Réclamée dès l'automne 2019 par le MEDEF et la CPME suite à l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette baisse des impôts dits de « production » vise à réduire les taxes qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs résultats. D'après le gouvernement, cette mesure contribuerait à redresser la compétitivité et à favoriser les relocalisations. Bruno Le Maire a ainsi déclaré : « C'est en baissant les impôts que l'on rendra la France plus attractive ». Cette baisse de 10 Mds repose sur une combinaison imposée par l'Etat aux collectivités de plusieurs mesures :

- La suppression de la CVAE des régions (7,25 Mds), conduisant à une division par deux du taux national de CVAE (de 1,5% à 0,75%) et donnant lieu à l'octroi d'une quote-part supplémentaire de TVA aux régions
- L'abaissement du taux de plafonnement de la contribution économique territoriale en fonction de la valeur ajoutée en le ramenant de 3 à 2%
- La modification du calcul de la valeur locative des locaux industriels dont vont bénéficier 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements contribuant à une réduction de leur contribution fiscale de 1,75 Md€ au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 1,54 Md€ au titre de la contribution foncière des entreprises.

Le dernier point nécessite une attention particulière. Concrètement, il s'agit de réduire de moitié les bases d'imposition des locaux industriels. Les communes et les EPCI seront compensés par un prélèvement sur recettes de l'Etat créé spécialement à cet effet. Cette compensation sera égale chaque année au produit obtenu en multipliant la perte de bases, résultant de la mesure, par le taux de TFPB appliqué par la commune. Cette règle a le mérite de préserver le lien de territorialisation et suit la dynamique des bases, en s'appliquant au stock de locaux déjà présents au moment de la réforme et aux flux futurs mais sans prendre en compte les évolutions de taux, ce qui est regrettable et insuffisant puisque toute hausse des taux future ne sera pas compensée. Cette compensation sera intégrée dans les modalités de calcul du complément prévu par le mécanisme de coefficient correcteur afin de garantir la neutralité de cette réforme sur la compensation de la perte de produit de taxe d'habitation.

Ces réformes fiscales conduisent à un ajustement des indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation pour neutraliser les conséquences induites et retranscrire le niveau de ressources des collectivités. La loi de finances reprend les travaux du comité des finances locales. La réforme des indicateurs n'entrant en vigueur qu'en 2022 avec un impact lissé de 2022 à 2027, il est probable que ce sujet sera discuté dans le prochain projet de loi de finances pour 2022.

Enfin, la loi de finances 2021 prévoit la nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TFCE), taxe prélevée sur les factures par les fournisseurs d'électricité et reversées aux collectivités. Cette réforme, qui s'inscrit dans le cadre d'engagements communautaires et vise à se mettre en conformité avec les directives européennes d'harmonisation des tarifs, va conduire au 1^{er} janvier 2023 à centraliser cette taxe et la fixer à son niveau plafond. La TFCE deviendra la part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité et les communes recevront donc une quote-part nationale de la taxe locale perçue antérieurement.

Si cette nationalisation s'apparente à une amputation du levier fiscal des collectivités, on peut toutefois nuancer l'impact pour les grandes collectivités qui avaient d'ores et déjà opté pour le coefficient maximal. En revanche, en alignant sur le plus haut tarif, un renchérissement du prix de l'électricité est à attendre dans certaines collectivités.

Une stabilité relative des concours financiers de l'Etat

La loi de finances 2021 prévoit une légère hausse des concours financiers de l'Etat aux collectivités pour atteindre 50,3 Mds d'euros. Pour la troisième année consécutive, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sont revalorisées de 90 M€ chacune, et ce alors même que la Dotation globale de fonctionnement (DGF) 2021 est identique à l'an passé (28,6 Mds à périmètre constant dont 18,3 Mds pour le bloc communal et 8,5 Mds pour les Départements). La DGF se composant à la fois de la dotation forfaitaire et de la DSU/DSR en fonction des territoires, la hausse de la DSU et de la DSR se traduira donc par une baisse de la dotation forfaitaire des communes. La péréquation est donc à nouveau financée intégralement par les budgets locaux.

Il est à noter cependant que le montant des dotations entrant dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée est moindre que les années précédentes puisque la minoration attendue est de 50 M€ cette année contre 120 M€ l'an dernier. Le bloc communal mis à contribution ces dernières années du fait de l'inclusion de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est cette année épargné. Seules seront incluses les parts régionales et départementales de la DCRTP ainsi que la DTCE (dite dotation carrée) des Départements et des Régions.

Les dotations destinées à l'investissement local sont maintenues au niveau de 2020. Ainsi, 150 M€ sont inscrits pour le financement de la dotation politique de la Ville (DPV), 1 Md pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et 570 M€ pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). A noter que le FCTVA augmente de 546 M€ entre 2020 et 2021 pour s'établir à 6,546 Mds, ce qui s'explique essentiellement par le traditionnel dynamisme de l'investissement local en fin de mandat et par l'automatisation du FCTVA. En effet, cette réforme, qui vise à substituer une logique automatisée des comptes à une logique déclarative entrera en vigueur de manière progressive sur 3 ans en 2021, après avoir été repoussée à deux reprises : automatisation en 2021 pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ». Cette progressivité est justifiée d'une part pour faire bénéficier les collectivités en « n+1 » et « n+2 » d'éventuels ajustements techniques et, d'autre part afin de lisser le surcoût éventuel pour l'Etat.

Pour autant, cette stabilité affichée des dotations, dans un contexte de hausse des charges, s'apparente à une régression des marges de manœuvre des collectivités. Et ceci a fortiori dans un contexte de crise sanitaire où la réponse de l'Etat est loin d'être à la hauteur des attentes et des besoins.

Un soutien insuffisant de l'Etat aux collectivités malgré la crise sanitaire

Contrairement aux attentes qui avaient pu être exprimées, le projet de loi de finances 2021 ne reprenait initialement pas certaines propositions du rapport de Jean-René Cazeneuve sur l'impact du Covid-19 sur les finances locales, et notamment la 19^{ème} qui préconisait de reconduire en 2021 la garantie de ressources créée pour les collectivités du bloc communal. La troisième loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 avait en effet mis en place une clause de sauvegarde visant à compenser les pertes de certaines recettes domaniales et fiscales si ces dernières étaient inférieures en 2020 à la moyenne des années 2017-2019.

Finalement, ce filet de sécurité a été reconduit à la toute fin des débats parlementaires au terme d'un amendement initié par Jean-René Cazeneuve et voté à l'unanimité par ses pairs afin selon son auteur « d'apporter au bloc communal de la visibilité sur leurs futures ressources ».

Cependant, si cette adoption est louable et traduit un changement de posture du Gouvernement, elle ne peut suffire à résorber l'autofinancement mis à mal par la crise sanitaire. D'une part, cette clause de sauvegarde ne corrige pas l'écueil de l'approche globalisée des recettes qui a eu pour effet d'exclure un nombre important de communes. Rappelons en effet qu'environ 2 500 communes vont en bénéficier en 2020, dont 80% sont des communes de moins de 1000 habitants, alors qu'entre 12 000 et 14 000 communes devaient être éligibles. D'autre part, les recettes tarifaires sont toujours exclues de ce dispositif alors même qu'elles ont été fortement impactées par la crise sanitaire, notamment du fait de la fermeture des équipements. Maigre consolation à ce jour, la loi de finances prévoit que les collectivités qui auraient consenti à des abandons de loyers en novembre 2020 puissent bénéficier d'un prélèvement sur recettes correspondant à la moitié de la somme exonérée.

Il est donc nécessaire que les échanges entre le Gouvernement et les associations d'élus se poursuivent dans le cadre du groupe de travail annoncé afin que les conséquences financières de la crise sanitaire puissent être prises en compte à leur juste mesure. Pour rappel, l'impact sur les finances locales a été estimé à près de 4 Mds d'euros en 2020. A défaut d'avoir été pleinement entendues dans la loi de finances 2021, les collectivités espèrent que des mesures fortes de soutien à l'autofinancement seront prises par l'Etat dans le cadre de la première loi de finances rectificative 2021, alors que ce dernier compte sur elles pour être pleinement parties prenantes du plan de relance qu'il a élaboré.

Les conséquences pour Grenoble

Confrontée à une baisse inédite et rapide de ses ressources dès 2014 du fait de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics (perte de 80M€ de dotation globale de fonctionnement par rapport au mandat précédent), tout en ayant à assumer de nombreuses dépenses sur la période (hausse du point d'indice, mise en place de la réforme parcours professionnels carrières et rémunérations, reprise des PACS...), la Ville a mis en place un plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux visant à assurer le respect des équilibres légaux tout en garantissant un niveau de services de qualité aux Grenoblois-es.

Ce plan a produit ses effets puisqu'il a stabilisé la situation financière de la collectivité sur la seconde partie du mandat, éloignant ainsi le spectre de la tutelle financière de l'Etat. La Ville a par ailleurs respecté l'objectif d'évolution à la hausse de ses dépenses réelles de fonctionnement fixé à 1,27% par an dans le cadre de la contractualisation. Ce dispositif prévu initialement jusqu'en 2020 a été ajourné en mars dernier pour permettre aux collectivités de s'engager pleinement dans la lutte contre la crise sanitaire aux côtés de l'Etat. Compte tenu de la situation financière de ce dernier et plus particulièrement du niveau de déficit public, il est probable qu'un nouveau dispositif, dont on ignore à ce jour les contours, voie le jour dans les prochaines années.

Comme bon nombre de collectivités, la Ville s'est en effet pleinement investie financièrement dans la réponse à la crise sanitaire et ce à plusieurs égards. D'abord en soutenant les plus fragiles, notamment par la distribution gratuite de repas et une aide alimentaire d'urgence aux familles payant moins de un euro le repas à la restauration scolaire. Ensuite, en limitant les effets sur le tissu associatif et économique grenoblois et ce par diverses mesures : exonérations de loyers et de droits des places, octroi de subventions exceptionnelles à travers les fonds de soutien au monde associatif et aux opérateurs culturels pour les associations dont la trésorerie était mise à mal par la crise sanitaire, et report des dividendes attendus par les sociétés d'économie mixtes dont elle est actionnaire. Enfin, en fournissant des masques à la population et à ses agent-es, ainsi qu'en renforçant les protocoles sanitaires dans les écoles, les lieux d'accueil du public et de travail de ses agent-es ainsi que sur les marchés pour que le service public continue d'être rendu en toute sécurité.

Par ailleurs, la Ville a subi des pertes tarifaires importantes compte tenu d'une part de la fermeture des équipements (culturels, sportifs et des écoles) et d'autre part des mesures volontaristes prises dans ce contexte exceptionnel (gratuité du stationnement payant, remboursement des tickets résidents). Les recettes fiscales ont été également moindres qu'escomptées, compte tenu probablement de la difficulté des services fiscaux à réaliser la mise à jour des bases fiscales dans ce contexte sanitaire complexe.

Globalement, à ce jour, les pertes de recettes sont estimées à 7,5M€, les dépenses supplémentaires à 4,7M€, les moindres dépenses à 7,5M€.

Face à ces pertes, la Ville n'aura reçu que 90 000 euros de compensation de l'Etat correspondant au remboursement partiel des masques achetés pour la population puisque la Ville n'est pas éligible au dispositif de compensation des pertes de recettes domaniales et fiscales évoqué précédemment. Le reste à charge pour la Ville est donc estimée à 4,7M€ en 2020.

La crise sanitaire ne s'est hélas pas achevée en 2020. Même si la vaccination qui a débuté en ce début d'année invite à davantage d'optimisme quant à la résolution de cette crise, l'épidémie toujours fortement présente, perturbe l'activité économique, associative et donc locale. Ce premier

budget du mandat prend donc en compte l'impact connu à ce jour de la crise sanitaire tant du point de vue des dépenses (abondement du fonds de soutien au monde associatif et culturel, achats de masques, produits d'entretien et prestations de nettoyage...) que des recettes (prise en compte de la fermeture des équipements culturels et sportifs, diminution de l'activité de la fourrière...). Par ailleurs, le dynamisme des recettes fiscales sera moindre compte tenu de la faiblesse des bases de taxe d'habitation définitives 2020, alors même qu'elles serviront de valeur de référence à la compensation de la suppression de la taxe d'habitation, et du contexte récessif qui prévoit une inflation quasi-nulle. Faisant partie des communes sous-compensées de la réforme de la taxe d'habitation, la Ville sera vigilante à ce que la compensation couvre intégralement le produit de taxe d'habitation perçu, sachant qu'il faudra aussi veiller à la compensation de la diminution par deux des valeurs locatives des locaux industriels initiée par la loi de finances 2021. Ces réformes fiscales contribuent à éloigner de plus en plus le citoyen (un tiers des Grenoblois sont propriétaires) comme les entreprises de l'impôt local alors que c'est une des sources principales de financement de l'action publique locale. Et ce tout en diminuant l'autonomie des collectivités et l'efficacité du recours à ce levier car les hausses de taux ultérieures ne seront pas compensées par l'Etat.

Enfin, soucieuse de rechercher des financements permettant de mener à bien ses actions, la Ville s'inscrit dans les dispositifs du plan de relance à la hauteur de sa capacité financière. Plusieurs dossiers ont d'ailleurs déjà été déposés (optimisation de la flotte de véhicules, travaux de la place Victor Hugo, murs de soutènement de la Bastille...). Un dispositif technique a été mis en place avec notamment la désignation d'un chef de projet chargé de faire le lien avec les différentes directions pour le dépôt des dossiers. La Ville devrait surtout pouvoir émerger au titre de la transition écologique (amélioration thermique des bâtiments municipaux) et de la cohésion sociale et territoriale (numérique notamment). Le FCTVA, autre source de recettes d'investissement de la Ville, sera automatisé en 2022 sur la base des dépenses effectuées en 2021.

2. Orientations par politiques publiques



2021 une année marquée par la crise COVID, portée par la Biennale des villes en transition et la préparation de l'année Grenoble Capitale Verte de l'Europe 2022

Une crise sanitaire aux multiples effets

L'année 2020 aura été marquée par la première traduction épidémique de la crise écologique planétaire. De la même manière, l'année 2021 sera marquée par la crise sanitaire et tous ses corollaires, qui viennent fragiliser l'équilibre social, affectif, mental, physique, culturel, économique, et politique des existences. La COVID-19 a mis à l'épreuve nos organisations et a conduit à une nécessaire coordination de tous les instants avec les acteurs du territoire. La ligne que la ville de Grenoble a édictée consiste à garantir la sécurité sanitaire des habitant-es tout en veillant à préserver le lien social et l'équilibre des vies. Que ce soit concernant l'exposition à la maladie ou à ses effets sociaux, la COVID-19 a mis encore davantage en lumière les inégalités sociales qui rendent l'action publique encore plus nécessaire.

Face au coronavirus, la Ville de Grenoble s'adapte, s'organise et anticipe pour accompagner et protéger les habitant-es, notamment les plus fragiles.



Depuis le début de la crise sanitaire, la Ville agit au quotidien en lien avec la Préfecture, les services de l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, le CHU, les collectivités, les acteurs de santé. Un suivi hebdomadaire de la situation sanitaire du Sud Isère est assuré par la cellule de veille territoriale qui rassemble les acteurs du territoire autour du CHU.

Les initiatives que la Ville a engagées à l'automne 2020, lors du second pic épidémique se poursuivent en 2021 :

- La consultation des habitant-es pour orienter la gestion de la crise, en leur donnant la parole à travers des « comités de liaisons Covid-19 » ou à travers les groupes de réflexion autour des séniors ;
- Les actions de prévention et de médiation en santé pour informer les habitant-es et rappeler l'importance des gestes barrières
- La constitution d'un comité professionnel et scientifique local avec des psychologues, sociologues, infectiologues, médecins et des professionnels du paramédical ;
- La mise en œuvre des mesures de protection pour les agent-es de la Ville de Grenoble dans le cadre d'un dialogue social avec les représentants du personnel ;
- Les actions conduites pour lutter contre l'isolement, la précarité, et les violences, soutenir les forces vives, qu'elles soient économiques, culturelles, ou associatives, et, enfin, garantir l'accès au sport et à la culture pour permettre à chacun-e de déconfiner les imaginaires ;
- L'adaptation permanente des agent-es pour appliquer au quotidien les consignes sanitaires dans les EHPAD, les écoles, les crèches, les lieux de restauration collective, les lieux d'accueil ;

- L'innovation dans les manières de faire pour préserver un lien entre et avec les habitants, aider les aidants ;
- Le renforcement des actions « d'aller-vers », la lutte contre le non-recours, l'amplification des expérimentations d'hébergement alternatif ;
- Le renforcement des maraudes, la distribution de masques auprès des personnes les plus vulnérables et précaires ;
- La coordination et l'encouragement de l'entraide citoyenne avec les « volontaires de Grenoble » ;
- La participation à la campagne de vaccination avec le centre municipal de vaccination de la rue Chanrion.
-

Biennale des villes en transition

La Biennale est un temps de rencontres, de partages, d'échanges, qui se veut fédérateur pour le territoire et pour toutes les initiatives nationales et internationales qui font des transitions la boussole de leurs actions. Elle est également la première étape dédiée au grand public dans la préparation de l'année 2022, où Grenoble sera Capitale Verte Européenne. Elle se tiendra du 1^{er} au 4 avril 2021.

Le contexte sanitaire, social, culturel, sociétal actuel produit des injonctions paradoxales, qui nous exhortent à reposer les bases d'une société équilibrée, robuste, épanouissante et respectueuse de notre environnement. Aussi les transitions à mener seront environnementales, économiques, démocratiques, sociales et sociétales. Cela passe par distinguer l'essentiel de l'accessoire.

La Biennale des Villes en Transition 2021 sera l'occasion d'échanger, de réfléchir aux contours de cet essentiel qui donne du sens à nos vies, de repenser le présent pour dès à présent construire l'avenir.

Il s'agit de se saisir des outils pour faire durer ce à quoi chacun tient et d'accepter de transformer, ou de laisser de côté, ce qui relève du superficiel ou de cette course en avant sans but.



Grenoble Capitale Verte Européenne 2022



Le 8 octobre 2020, Grenoble a été élue Capitale verte européenne, pour 2022. La « Capitale des Alpes » était en lice avec Turin, Tallinn et Dijon.

Ce prix prestigieux est décerné chaque année depuis 2010 à une ville européenne qui prend des engagements forts et concrets en faveur de l'environnement, du climat et du développement durable. La ville lauréate peut ainsi agir comme modèle pour inspirer d'autres villes, promouvant et diffusant ainsi des bonnes pratiques environnementales partout en Europe.

Les villes candidates sont évaluées sur la base de douze indicateurs : la contribution locale à la lutte contre le changement climatique planétaire ; les transports ; les espaces verts urbains ; le bruit ; la production et la gestion des déchets ; la nature et la biodiversité ; l'air ; la consommation d'eau ; le traitement des eaux usées ; l'éco-innovation et l'emploi durable ; la gestion de l'environnement par les pouvoirs locaux et la performance énergétique.

Grenoble est arrivé 1^{er} ou 2^{ème} sur 11 des 12 thématiques.

Indicator / Applicant City	Climate Change : Mitigation	Climate Change : Adaptation	Sustainable Urban Mobility	Sustainable Land Use	Nature & Biodiversity	Air Quality	Noise	Waste	Water	Green Growth and Eco-Innovation	Energy Performance	Governance
Dijon	3	4	3	4	1	5	3	1	4	1	2	4
Grenoble	1	2	1	1	2	3	1	2	2	2	1	2
Tallinn	9	7	7	6	3	7	2	14	3	3	10	3
Turin	5	6	4	3	5	2	10	5	10	4	6	6

Technical Ranking of Finalist Cities for the European Green Capital Award 2022

Une Capitale verte peut proposer un programme à son image : des événements, des animations, des congrès scientifiques, des publications, de la communication... mais aussi des transformations du territoire, des démonstrateurs, des expérimentations.

Néanmoins, il y a des « exercices imposés » :

- La cérémonie d'ouverture et de passage de relai entre Lahti et Grenoble (janvier 2022) ;
- La cérémonie de remise des titres Capitale verte 2024 et Feuille verte 2023 (juin 2022) ;
- La cérémonie de clôture (décembre 2022) ;
- Des événements délocalisés de la «European Green week», 3 événements internationaux, 3 événements européens et des événements nationaux ;
- Une communication forte au niveau local, national et européen ;
- Une présence politique à Bruxelles ou lors d'événements co-organisés par la CE ;
- Une implication forte dans la «Troïka» (Villes lauréates années n-1 ; n ; n+1) ;
- La production de rapports d'évaluation : l'année Capitale verte et 5 ans après (2027).

La Ville de Grenoble a choisi de présenter une candidature de territoire, co-portée avec la métropole et fédérant les acteurs du territoire autour d'un défi commun : **amplifier les transitions** pour prouver et partager largement qu'une ville résiliente respectueuse du vivant, qui garantit les sécurités du quotidien et agréable à vivre, est possible.

Ainsi, le titre est envisagé comme un levier pour :

- Accélérer les projets de transition en encourageant tous les acteurs du territoire à s'engager dans des « **défis** » de transformation (s'appuyant sur les 12 chapitres de la candidature) ;
- Initier de nouveaux partenariats, au niveau local, national, international, s'inspirer et inspirer d'autres villes pour un changement plus global ;
- Rassembler, expérimenter avec le plus grand nombre de personnes, structures.



Elle s'articule autour de 3 piliers :

- **La participation citoyenne** : Être Capitale verte européenne, ce n'est pas seulement une organisation verticale, où Grenoble et ses partenaires viennent proposer un ensemble d'animations. C'est tout un territoire qui se met en mouvement pour inventer une programmation riche, variée, surprenante, qui permette de réfléchir aux villes de demain. Chacun sera appelé à s'investir dans cette année spéciale.
- **La culture** : Elle devra transcender l'ensemble de la programmation 2022. La Ville de Grenoble est dotée d'un nombre remarquable d'infrastructures artistiques et culturelles. Nombre d'entre-elles font office de référence par leurs singularités et leurs créativité et sont prêtes à se mobiliser pour donner corps à l'année Capitale verte européenne. L'environnement montagneux de Grenoble, sa diversité culturelle, sa culture scientifique, son goût pour l'innovation, l'hybridation, l'attention aux pratiques inclusives... seront les piliers des événements culturels à venir. Kaunas, notre ville jumelle, sera Capitale culturelle européenne en 2022 : nous travaillerons à la mise en commun d'expositions, des échanges d'artistes, des « twin-events ».
- **Les sciences** : Grenoble, ville universitaire, ville de science, souhaite renforcer encore ce lien en 2022 au niveau local, avec la création d'un comité scientifique pluridisciplinaire. Ce comité, intégrant les sciences environnementales et sociales, veillera à la validité scientifique des messages qui seront délivrés, et participera à de nombreuses actions de vulgarisation scientifique pour permettre aux citoyens européens de s'approprier les enjeux environnementaux

L'axe central de notre programmation repose sur une réinvention de la montagne la plus proche, la plus urbaine : la Bastille, les Alpes qui arrivent jusqu'à nous.



La Bastille sera le « totem » de l'année 2022 pour l'ensemble du territoire. Chaque habitant du bassin de vie la voit, la connaît, la pratique. Chaque visiteur étranger accède à ce point culminant pour découvrir la ville.

La proposition est d'en faire un « camp de base », vaste champ de découverte, d'expérimentation, de rencontres... de la transformer en totem de la Capitale Verte Européenne.

Le territoire Grenoblois a une histoire de pionnier. Il a su répondre avec un temps d'avance à chacun des défis. Aujourd'hui, il est en capacité de relever les nouveaux défis autour de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation au dérèglement climatique, de l'évolution des mobilités, de la protection des communs,

Le territoire a une responsabilité : parce que dans les Alpes, le réchauffement climatique va deux fois plus vite que sur le reste du continent mais aussi parce que c'est un carrefour des routes de l'immigration, et des drames humains afférents. Ce titre de Capitale verte européenne est une opportunité d'accélérer à la fois la transition solidaire et environnementale.

2021 une année qui garde le cap des transitions pour construire une ville solidaire, émancipatrice et résiliente

Bâtir une ville solidaire

La solidarité est une condition sine qua non pour voir aboutir les changements collectifs. Chaque citoyen-ne est un atout et tout le monde doit disposer des conditions nécessaires pour participer aux choix collectifs et s'engager dans les transitions.

C'est la raison pour laquelle un des piliers du projet de la ville de Grenoble est bien celui de la solidarité et de l'égalité pour toutes et tous.

Sans les sécurités du quotidien, la capacité de résilience est affaiblie. Comme s'adapter à une situation inédite quant au préalable on ne disposait déjà d'aucune marge de manœuvre ? Sans les sécurités du quotidien, les envies et les désirs ne peuvent pas s'exprimer. Comment prendre du temps pour s'émanciper quand toute la journée est consacrée à subsister ? Sans les sécurités du quotidien, la confiance en soi, et dans les autres, est rompue. Comment participer au débat démocratique quand sa situation économique et sociale ne permet pas de se sentir citoyen-ne à part entière ?

Si la crise économique et sociale n'est pas née de la crise sanitaire, la pandémie qui nous touche renforce toutes les fragilités. Elle touche en premier lieu les plus vulnérables et les plus précaires. Dans un contexte de crise globale, le besoin de solidarité est encore plus prégnant.

La Ville et le CCAS de Grenoble ont, dès le début de la crise sanitaire, été aux avant-postes de la solidarité. Les agent-es soutenus par les services dont les activités étaient mises à l'arrêt, se sont mobilisé-es aux cotés des associations puis des nombreux citoyens volontaires. Mobilisation pour garantir la santé à travers la distribution de masques et de gel hydro-alcoolique puis mobilisation pour endiguer la crise sociale afférente.

Face aux nouvelles menaces, la Ville de Grenoble et son CCAS continueront en 2021 à assurer le filet de sécurité qui permet à toutes et tous de garder une place au sein du collectif. Conscient des défis de la crise, il s'agira de redoubler d'effort pour réparer, renforcer et retisser le lien social. Au même titre que disposer des ressources économiques minimales est un droit ; pouvoir bénéficier de liens sociaux est une priorité.

Afin de lutter contre l'isolement, la ville et son CCAS renforcent leurs outils. Grâce à un maillage fin, la direction de l'action territoriale propose des services de proximité dans les 6 secteurs de la ville. En première ligne du lien social figurent les Maisons des Habitants. Ces équipements ouverts à toutes et tous accueillent les citoyen-nes dans leurs murs et sont souvent le camp de base des agent-es, associations et citoyens qui vont à la rencontre de celles et ceux qui ont besoin que l'on fasse le premier pas. La direction de l'action territoriale pilote ces maisons et les tous les projets transversaux qui y trouvent leur ancrage.

L'espace public est le premier espace de socialisation, la garantie de sa tranquillité est la première sécurité du quotidien. La démarche de tranquillité publique que porte la Ville de Grenoble s'appuie sur une approche équilibrée basée sur 3 piliers : la prévention, la répression et la solidarité, dans les actions dévolues aux collectivités locales et dont le respect du cadre nous semble primordial. La lutte contre les incivilités du quotidien, celle contre l'insécurité et les violences sur l'espace public, celle contre toutes les discriminations sexistes et sexuelles, ou encore la lutte

contre les violences routières doivent orienter les actions des services municipaux. Anticiper, prévenir, telle est la démarche forte engagée dans le soutien aux actions de tranquillité résidentielle ou dans les réflexions des projets d'aménagements permettant d'intégrer les enjeux de sécurité et de prévention. Des actions ou expérimentations en lien avec l'urbanisme transitoire permettront de coupler l'action de la police municipale avec des modifications de l'espace public, là où les incivilités sont permanentes.

Les démarches de préventions situationnelles s'appuient sur différents outils et actions comme la résidentialisation, l'éclairage public, les contrôles d'accès ou la vidéosurveillance alliés à une co-production à partager avec les autorités de l'Etat au sens large, les bailleurs, les promoteurs et tous les acteurs de la ville. Les habitudes de travail initiées dans ce domaine trouveront alors un écho particulier dans le champ de la répression où la collaboration doit être renforcée. En 2021, la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité intérieure en portera les fondements.

Le temps de la ville doit aussi repenser la vie nocturne qui peut être un atout pour une ville et son territoire. Pour cela, elle doit être portée par une politique adaptée, locale et globale qui vise à maintenir un équilibre entre pratiques et comportements festifs d'une part, droit au repos et au calme dans l'espace public, d'autre part. Une démarche de concertation sera engagée pour aboutir à la construction d'un plan municipal de la vie nocturne.

En 2021, toujours sur l'espace public, l'expérimentation des Chantiers ouverts au public (COP), véritables lieux de rencontre à forte utilité sociale sera élargie et comptera 14 chantiers. Accompagnés par l'expertise de la Direction de l'immobilier Municipale, les COP embellissent et améliorent l'environnement des Grenoblois-es mais ils sont avant tout un espace de « faire-ensemble ». Puisque que l'espace public peut-être un véritable catalyseur de lien social, la Direction de l'Action Territoriale (DAT) accompagnera également 31 jardins et vergers et pérennisera des partenariats innovants comme celui qui permet à des enfants de la protection judiciaire de la jeunesse d'y participer. Enfin, concernant l'espace public, le projet Ludic Street sera développé pour ludifier nos rues et y faciliter la rencontre.

L'ensemble des établissements de la Ville et du CCAS apporteront une attention particulière au renforcement de la convivialité. Dans les 28 crèches du CCAS, près de 1200 enfants sont accueillis, peu importe les moyens dont dispose leur foyer. En 2021, leurs projets pédagogiques collectifs contribueront à faire de la relation aux autres un pilier de l'éducation et une richesse que l'on apprend à apprécier dès le plus jeune âge. De même dans les EHPAD et Résidences autonomie, 9 équipements accueillent nos aînés et entretiennent une vie collective malgré les contraintes sanitaires. En dehors de nos établissements, plus de 500 personnes parmi les plus vulnérables sont suivies régulièrement par les travailleur-ses sociaux-ales. L'ensemble des dispositifs à destination des plus âgés et leur renforcement se traduit par l'engagement de la ville de Grenoble dans la démarche Ville Amie Des Aîné-es (VADA). De par sa mobilisation active, la Ville de Grenoble vise, dès 2021, à être l'une des toutes premières à être formellement labellisée VADA au niveau international.

Enfin, le lien social ne sera pas possible sans rompre l'isolement des plus marginalisés. Au sein du CCAS, un service entier est dédié à « l'aller-vers ». Afin que chacun puisse accéder à l'information, à la connaissance de ses droits et à leur application, plusieurs dispositifs mobiles partent à la rencontre de ceux qui, isolés, sont invisibles. Ils seront renforcés en 2021. Enfin, les foyers les plus précaires, pour qui le mal-logement ou la rue ont été des réalités, sont accueillis au sein du dispositif d'hébergement du CCAS. Les personnes isolées et les familles y trouvent un répit nécessaire leur permettant à nouveau de scolariser les enfants, de trouver un emploi et de se projeter dans la vie

de la cité. En 2021, le nombre de places d'hébergement continuera de croître tout en innovant avec des lieux plus adaptés aux besoins des plus fragilisés.

Pour 2021, la Ville de Grenoble et son CCAS visent un renforcement de liens de solidarité entre citoyen-nes. De plus en plus d'habitant-es solidaires viennent renforcer les actions des institutions locales. A travers les associations évidemment, nombreuses et dont les actions permettent de resserrer encore le tissu de la solidarité, notamment envers les plus exclus, des milliers de bénévoles traduisent en actes une solidarité de tous les jours. Mais également dans une solidarité de « pallier ». La plateforme voisins-voisines, lancée dès le mois de mars 2020, a connu un succès indéniable. En mai 2020, elle fédérait 2450 habitants prêts à s'entraider pour faire face à la crise sanitaire. Un service basé sur le volontariat, la proximité et le bénévolat. Un outil également utile aux agents et associations pour mieux cibler leurs actions. Renommée depuis *Volontaires solidaires de Grenoble*, la plateforme compte désormais plus de 2000 connexions par mois et recense à ce jour 250 offres d'aide.

Qu'elle soit institutionnelle, associative ou citoyenne la solidarité sera au cœur des engagements de la Ville de Grenoble et de son CCAS en 2021. Parce qu'elle est à la fois une forme de lien social et la condition de la lutte contre l'isolement, la solidarité est un pilier du vivre-ensemble. Et puisqu'aucune transition ne se fera avec une minorité, la ville de Grenoble renforcera en 2021 son soutien au CCAS et à sa politique d'action territoriale. La solidarité comme moyen pour l'égalité est la condition pour continuer les transitions vers plus de justice sociale et environnementale.

Les marqueurs de 2021

- Les politiques de renforcement du lien social et d'aide aux aidants
- Un effort supplémentaire sur l'aller-vers et la lutte contre le non-recours
- La ville renforce le CCAS dans la gestion de l'hébergement alternatif et d'urgence

Petite enfance

- Rénovation de 4 crèches sur 2 ans
- Mise en place d'un cycle de formation des personnels de la petite enfance sur les protocoles de nettoyage (recrutement d'un expert, lancement d'un cycle de formation)
- Pérennisation des renforts en ressources humaines mobilisées dans le cadre de la crise sanitaire (6 ETP)

Grande pauvreté, précarité :

- Renforcement des dispositifs d'hébergement alternatif et consolidation du travail partenarial
- Déménagement des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) et 2 places supplémentaires en Lits halte soins santé
- Travaux au CAI/CHRS pour une entrée unique des 2 bâtiments
- Développement d'un dispositif de micro-épargne
- Projet d'urbanisme transitoire à l'Abbaye

Ainé-es

- Préparation de l'ouverture de l'EHPAD Flaubert en 2022
- Préparation de l'EHPAD Delphinelles pour accueillir les LAM
- Poursuite des travaux de réflexion autour de l'évolution de la résidence autonomie Montesquieu
- Lutte contre l'isolement des personnes âgées : lancement de groupes de travail sur l'évolution des services vers les personnes âgées et le parcours résidentiel des aînés
- Programme d'aide aux aidants – montée en charge de la Maison des aidants

- Soutien accru aux Pôles d'Animation Gérontologiques et intergénérationnels (PAGI)
- Engagement dans l'obtention du label « Ville amie des aîné-es » et dans la désignation de « Ville aidante Alzheimer » à l'occasion de la Journée Mondiale qui se tiendra à Grenoble en septembre

Accès et égalité aux droits

- Maintien de la montée en charge de l'équipe juridique mobile
- Pérennisation de la Caravane des droits
- Suivi renforcé de la grande marginalité et des lieux conventionnés (recrutement d'un chargé de mission au pôle d'aller-vers)
- Organisation du Forum des droits

Handicap

- Travail sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles
- Amélioration de l'accueil au sein de la ville
- Poursuite du plan d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
- Travail autour des structures liées à l'autisme

Tranquillité

- Participation de la ville aux côtés des bailleurs et de la Métropole au dispositif de tranquillité résidentielle
- Former, informer, partager avec la convention-cadre entre la fondation du Camp des Milles, le CCAS et la Ville de Grenoble et la formation action "le travail social à l'épreuve des trafics des stupéfiants"
- Améliorer le respect des usages de l'espace public (missions Agents de surveillance de la voie publique/police municipale, verbalisation assistée par ordinateur)
- Lancement des Assises de la Nuit (Focus)
- Convention de coordination police municipale et forces de sécurité de l'Etat
- Ré-internalisation des pouvoirs de police

Action territoriale

- Extension des chantiers ouverts au public et du projet Ludic street visant à augmenter la convivialité de l'espace public
- Pérennisation du travail partenarial autour des jardins partagés
- Lancement de l'observatoire des violences faites aux femmes et poursuite des actions
- Pérennisation des actions de réduction de la fracture numérique
- Maintien de l'ensemble des permanences à vocation sociale dans les MDH (écrivain-es publics, médiation en santé, lieux d'écoute et de parole...).

Restauration à domicile : 11 agents, 1.3 M€, SSIAD : 3,3M€
Maison des aidants + Centre de jour : 11 agents
Pôle d'animation g rontologique et interg n rationnelle : 12 agents

Le lien social est le ciment d'une communaut . La ville de Grenoble et son CCAS travaillent sur l'accompagnement individuel des personnes mais portent une attention grandissante aux enjeux collectifs.

Ainsi, en janvier 2021 a ouvert « La petite Pause ». En partenariat avec la Direction D partementale de la Coh sion Sociale et les associations engag es dans la lutte contre la pauvret , un espace de r pit accueille les personnes et foyers tous les weekends. Afin de pallier la fermeture des lieux priv s collectifs, chacun-e peut y trouver convivialit ,  coute et boissons chaudes dans le respect des gestes de protection. Un espace de jeux est  galement destin  aux familles.



Les personnes  g es sont parmi les cat gories de populations les plus isol es. Le lien avec les quelques 500 personnes inscrites sur la liste des personnes vuln rables et isol es (dispositif cr e  l'occasion de la canicule de 2003) s'est renforc  en 2020 et sera maintenu en 2021 m me en cas de sortie de crise sanitaire.

La Restauration   domicile (RAD) ainsi que le Service des Soins infirmiers   Domicile (SIAD) constituent  galement des dispositifs permettant d'assurer un minimum de lien social r gulier.

Enfin, les P les d'Animation G rontologique et Interg n rationnelle (PAGI) ont pour but de favoriser le lien social au sein d'une m me g n ration ou entre g n rations par des rencontres conviviales ou festives, par l'organisation d'activit s de loisirs, de sport ou d'art. Ces p les sont install s aupr s des Maisons des Habitants, au c ur des 6 secteurs de la Ville, ils continueront    tre soutenus et leur lien avec le CCAS sera renforc .



En 2021, la priorit  sera notamment fix e sur l'aide aux aidants. Le centre de jour et la Maison des aidants Denise Belot accueillent en moyenne plus de 100 personnes atteintes de maladies neuro-d g n ratives chaque semaine. Ils sont un lieu de r pit pour les b n ficiaires mais aussi et surtout pour leurs aidants. Avec une r flexion autour de la mont e en charge de la Maison des aidants et du centre de jour, il est primordial que la ville puisse soutenir ce dispositif.

Enfin, et puisque le logement peut  tre un vecteur efficace de lutte contre l'isolement, une exp rimentation visant   cr er 10 colocations interg n rationnelles, en lien avec les bailleurs sera men e sur 2021.

Calendrier :

- Janvier 2021 : ouverture de l'accueil de jour « La petite pause »
- Et  2021 : D but de la mont e en charge des dispositifs d'aide aux aidants
- Automne 2021 : lancement de l'exp rimentation de colocations interg n rationnelles

FOCUS- ALLER-VERS / LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS

Coût de l'opération :

La Ville de Grenoble apportera son concours au financement de 3,5 ETP travailleurs sociaux (138 K€) au titre de l'année 2021

Budget du service AVAAD du CCAS : 335K€

L'« aller-vers » est intimement lié à la lutte contre le non-recours aux droits. Fondement de la conception de l'action sociale à Grenoble, l'aller-vers est un principe transversal aux services et s'incarne dans un service dédié.



La caravane des droits et l'équipe juridique mobile seront déployées avec plus d'intensité tant le non recours aux droits est effectif. La caravane des droits cible un nombre grandissant de quartiers pour l'année 2021. En s'établissant au minimum 3 mois sur un lieu, elle noue une relation de confiance avec les habitants. Centrée sur l'accès aux droits, les agents-es qui l'animent continueront à être attentifs aux situations d'isolement des personnes rencontrées.

Avec un rôle d'orientation, la Caravane joue un rôle crucial pour se rapprocher de celles et ceux qui ne vont pas spontanément vers les services publics ou les espaces collectifs. L'équipe juridique mobile, active pour le droit au logement, augmentera en 2021 son activité d'accompagnement, de formation et de recours contentieux pour faire appliquer le droit opposable à l'hébergement et au logement.

Comme en 2020, les maraudes en direction des personnes marginalisées seront pérennisées dans un travail constant avec la Métropole qui a récupéré l'animation de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS). Le CCAS de Grenoble est particulièrement en charge d'aller vers les personnes et foyers isolés et participe à une partie des maraudes sur les squats et bidonvilles avec Grenoble-Alpes Métropole.

La lutte contre les violences, à commencer par celles faites aux femmes et aux minorités de genre, s'ancrera grâce à un observatoire pensé et animé d'une façon partenariale. Concrètement, une cartographie des ressources sera publiée et 6 nouvelles places d'accueil de femmes victimes de violence au sein de l'équipement du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Henri-Tarze seront ouvertes en 2021.

Enfin, depuis 2020, la plateforme *grenoble-solidarités.fr* regroupe près de 800 acteurs et services permettant d'accéder à ses droits, elle reçoit près de 10 000 visites chaque mois, des performances que le CCAS vise à continuer d'améliorer.

Calendrier :

- Janvier 2021 : déploiement de la Caravane sur trois quartiers
- Printemps 2021 : lancement de l'Observatoire des violences faites aux femmes et ouverture des places d'accueil

FOCUS- L'HEBERGEMENT

Budget global de fonctionnement : 4.5M€

CHRS: 1.9M€, LAM/LHSS : 1.2M€, SHA: 1.4M€, hébergement conventionné 40K€/an

Penser le logement pour tous : la Ville de Grenoble fait le choix de contribuer à cette politique à travers le soutien aux politiques de logement et d'hébergement.



Concernant le logement, la ville renouvelle sa participation au dispositif d'isolation Mur-Mur et pérennise ses aides aux bailleurs (logements neufs ou rénovation). Dans les opérations urbaines, elle veille à une forte mixité des types de logement avec une attention toute particulière aux PLAI, les logements locatifs dits « très sociaux ». Sur ce volet, le CCAS enregistre en 2021 des recettes de la part de ses financeurs publics aux fins d'accompagner la montée en charge du Logement d'abord (13 places à 20 places).

Protéger et mettre à l'abri : au-delà du village d'insertion du Rondeau (80 places), des appartements temporaires (130 places), du dispositif hôtelier (30 places) des lits halte santé, l'année 2021 verra la multiplication des lieux d'hébergement conventionnés. Il s'agit d'hébergements collectifs, dans le patrimoine immobilier de la ville, portés par des associations et suivis par un-e agent-e nouvellement recruté-e au service « Aller vers et accès aux droits » du CCAS. A titre d'exemple, un tel dispositif sera mis en place sur le quartier de l'Abbaye et en conventionnement avec l'Association de parrainage républicain des demandeurs d'asile et de protection (APARDAP). A noter également, l'ouverture de deux lieux conventionnés spécialement dédiés aux personnes pour qui les solutions d'hébergement proposées par l'Etat ne conviennent pas aux besoins, notamment les personnes vivant avec des animaux. Ce dernier projet est lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt national et bénéficie à ce titre de financements tri-annuels de la Délégation interministérielle à l'hébergement et au logement (DIHAL). C'est pourquoi le recours à des lieux relevant du domaine privé de la Ville de Grenoble, voire du domaine public municipal dans certains cas, sera davantage exploité. Cette réorientation des moyens devrait permettre une réduction du coût supporté in fine par la Ville de Grenoble concernant les nuitées hôtelières, au final le budget consacré s'élève à 323 K€ pour l'année 2021 et sera inclus désormais dans la subvention municipale versée par la Ville au CCAS. Puisque pauvreté et mal-logement se conjuguent souvent avec des problématiques de santé, le financement de deux lits supplémentaires est prévu dans le cadre du dispositif des Lits halte santé situés au Centre d'accueil intercommunal Henri-Tarze.

Sur l'Abbaye un projet porté avec les services de l'Etat d'hébergement d'urgence va voir le jour. C'est indispensable pour lutter contre la grande pauvreté et faire valoir les droits de chacun. C'est aussi une façon différente d'envisager les projets urbains qui s'inscrivent dans le temps long, en imaginant des projets provisoires, en l'occurrence celui de l'accueil d'un projet culturel porté par le Grand Collectif. Il s'agit de disposer d'espaces de création pour les artistes, d'ateliers de pratiques pour les habitants, d'inventer des événements sur l'espace public et d'accueillir en résidences ces équipes artistiques.

Calendrier :

- Avril 2021 : ouverture de 12 nouveaux logements conventionnés pour près de 40 personnes
- Été 2021 : ouverture d'un lieu spécialement dédié aux hommes avec animaux

133/211

Les Grenoblois-es sont toutes et tous amenés à vivre la ville de nuit, tantôt riverains ou bénéficiaires des offres de loisirs et de services nocturnes, tantôt travailleurs-es de nuit ou acteurs de la vie culturelle et sociale.

Ces usages de la nuit sont souvent dichotomiques, à la fois créateurs de nouvelles opportunités et sources de tensions. Les habitant-es peuvent souhaiter que les festivités reprennent leur cours dans un contexte sanitaire apaisé, mais refuser les débordements qu’engendre la réouverture de certains établissements. Ils et elles peuvent saluer la concentration des services nocturnes qu’offre le centre-ville, mais regretter le sentiment d’inégalité qu’elle génère dans d’autres quartiers. Ils et elles peuvent enfin aspirer à voir la nuit comme un lieu de rencontre, un espace de liberté, mais craindre la mauvaise rencontre sur le chemin du retour.

Cette ville de toutes les temporalités nous place face à un enjeu majeur, qui doit permettre la conciliation d’une vie nocturne riche et attractive et le droit au repos et au calme sur l’espace public. Autrement dit, se pose à nous la nécessité de trouver un équilibre entre la ville qui dort, celle qui s’amuse, celle qui travaille mais aussi la ville « invisible », celle des publics vulnérables.

Cette politique publique doit trouver sa traduction opérationnelle à travers l’organisation d’Assises de la Nuit, pour mettre en place un dialogue entre les acteurs de la nuit, co-construire des clés d’analyses et de stratégies et aboutir à un Plan Municipal de la Vie Nocturne, en phase avec les défis de demain et les besoins exprimés par les Grenoblois-es.

La concertation sera large, collective et transversale : culture, tourisme, sécurité, tranquillité publique, transport, santé, sport, réduction des risques, économie, urbanisme, formation, sont autant de sujets à aborder avec l’ensemble des acteurs institutionnels, les organisations professionnelles, les opérateurs et organismes spécialisés, les associations et les citoyen-nes/usager-es.

Une ville émancipatrice offre un grand nombre de politiques et d'actions publiques au bénéfice de tou-ttes les citoyen-nes, de la petite enfance aux ainé-es, des sports aux cultures, de l'école à la vie associative. En pleine crise sociale et sanitaire, il est nécessaire de consolider ces politiques et actions publiques, de renforcer le lien social, tout en accompagnant les transitions nécessaires.

Ainsi, l'année 2021 verra par exemple l'élaboration d'un nouveau projet éducatif, ou encore une évolution de la politique montagne. Parce que le tissu associatif grenoblois souffre de la crise sanitaire et de ses conséquences, la Ville abondera les fonds de soutien au monde associatif et aux opérateurs culturels qu'elle a créé à l'automne 2020. La nouvelle édition de la Biennale des Villes en Transition permettra quant à elle de porter un regard vers l'avenir, sur « Le temps de l'essentiel ».

Grenoble dispose de plusieurs outils de démocratie locale qui ont pour objectif de donner du pouvoir d'agir aux habitant.es, de construire le dialogue élu.es - administration - habitant.es, de permettre à tous les citoyen.nes de participer. En 2021, la priorité est donnée à l'amélioration des outils existants et à l'expérimentation de nouveaux. Parallèlement à ces dispositifs, les actions pour soutenir et susciter la volonté d'engagement vont être consolidées. L'accompagnement de la jeunesse reste également au cœur du travail mené par la Ville.

Les lieux d'éducation populaire sont plus que jamais nécessaires : pour permettre le lien social, encourager l'engagement, renouveler la démocratie. En 2021, le dialogue se poursuivra avec les associations socioculturelles autour de leur conventionnement. Un diagnostic des bâtiments et des usages sera conduit pour élaborer un programme d'investissement et mutualiser les usages de locaux quand cela est possible. Un travail de fond sera engagé pour créer un label éducation populaire afin de mieux reconnaître toutes les associations œuvrant dans ce champ et dépasser les logiques sectorielles.

Le monde culturel est particulièrement impacté par cette période d'incertitude historique. D'importantes mesures de soutien ont été mises en place et marquent le caractère essentiel que la Ville défend pour les arts et la culture :

- un fonds de soutien dédié pour aider les structures directement ;
- des programmations locales dans l'espace public, dans tous les quartiers, gratuites (l'Été culture[s], Noël à domicile et Eclats de culture[s]).

En 2021, ces dispositifs vont être reconduits, adaptés au contexte sanitaire. En ce sens, les résidences d'artistes, en littérature, musique ou encore spectacle vivant dans les établissements culturels municipaux, favorisent la création.

Au-delà de l'adaptation à cette période singulière, la Ville va mettre en œuvre des chantiers ambitieux :

- la refonte des modalités et des dispositifs d'accompagnement en culture[s] ;
- l'évolution des modes de gestion et de la gouvernance des équipements publics culturels ;
- l'ouverture des lieux publics et des bâtiments temporairement vacants à des équipes artistiques en lien avec des actions d'hospitalité ;
- la mise en place du 1% culturel dans les chantiers urbains et grands projets d'espace public.

Parallèlement, des projets importants attendent les équipements : théâtre, musée, muséum, conservatoire et notamment la bibliothèque qui termine la rédaction de son projet scientifique et continue une politique d'investissements importants.

Une ville émancipatrice se décline au passé, au présent et au futur : prendre soin de l'héritage de la Ville, patrimonial et historique, est indispensable. L'action politique de la Ville est ancrée dans la mémoire et l'histoire, avec notamment en 2021 la célébration du 150^{ème} anniversaire de la Commune de Paris.

Favoriser la pratique des activités physiques et sportives, quelle qu'elle soit, pour tous et toutes, au quotidien, partout et à tout moment de la vie, c'est participer à l'amélioration de la santé physique et mentale de chacun et chacune. Cela permet aussi de lutter contre les inégalités sociales. C'est pourquoi la Ville poursuivra ses efforts pour offrir au plus grand nombre les moyens de se mettre en mouvement dans de bonnes conditions, que ce soit à l'école ou dans un club, en intérieur ou en plein air, pour le bien être ou la compétition, en pratique organisée ou en autonomie.

Pour répondre aux besoins des pratiques physiques et sportives de plein air (stades pour les clubs amateurs et professionnels, et espace public pour les sports urbains et pratiques autonomes), des travaux de rénovation du terrain annexe de Lesdiguières seront programmés ainsi qu'une réflexion sur les équipements du stade Vercors.

La Ville de Grenoble salue la résilience des associations et clubs amateurs et sportifs face à la crise sanitaire qui les a durement touchés dans leur saison sportive 2019/2020. Celle de 2020/2021 s'avère encore plus dramatique. Des subventions et exonérations partielles ont été accordées aux clubs professionnels et un fond de soutien exceptionnel et pluriannuel a été créé en septembre 2020 pour venir en aide aux associations ayant subi un fort impact. Pour 2021, ce fonds de soutien perdure afin d'atténuer les effets de la crise sanitaire. Dans ce contexte, la Ville de Grenoble pérennisera le budget dédié aux subventions aux associations et clubs amateurs et souhaite dans son soutien aux clubs professionnels travailler avec eux des objectifs à atteindre en matière d'écologie, de santé, de féminisation ou d'actions éducatives et sociales.

La priorité est de maintenir une offre sportive à l'ensemble de ces usagers, en l'adaptant aux contraintes sanitaires (activités en extérieur, adaptation des pratiques...). Mais aussi de renforcer l'offre pendant les vacances dans la continuité de la programmation de l'été 2020.

La génération climat est également touchée par la tempête sanitaire et sociale : pour lui offrir une éducation et une émancipation adaptées, l'élaboration d'un nouveau Projet éducatif sera lancée et le Plan Ecoles sera poursuivi, avec des bâtiments bas carbone plus accueillants.

L'engagement pour la petite enfance passe par la poursuite du plan crèche : amélioration des conditions d'accueil, renouvellement du patrimoine des EAJE, et un travail sur les cours des structures et leur végétalisation.

L'accueil des enfants à besoins spécifiques sera particulièrement accompagné, et une réflexion menée sur la continuité éducative entre crèche et école maternelle qui doit être améliorée et accentuée.

La nouvelle direction « Grenoble Ville Ouverte » impulse des projets transversaux, innovants, dans le cadre de coopérations locales, européennes et internationales. Elle joue un rôle central dans la préparation de Grenoble Capitale verte européenne 2022, et elle renforce la place des projets collaboratifs, européens et internationaux, dans l'action de la ville. Le portage d'un Centre d'Information Europe Direct avec un périmètre d'action élargi, en partenariat avec les villes de Chambéry et Annecy, en est un exemple. Cette nouvelle structuration permet enfin de mieux piloter la recherche de recettes et subventions européennes.

Marqueurs 2021

Ecoles

- Début de la construction de la nouvelle école Flaubert
- Livraison de l'extension de l'école Diderot (janvier 2021) et de l'ensemble du groupe scolaire Diderot (septembre 2021)
- Livraison de la nouvelle école Marianne Cohn (installation avril 2021)
- Livraison de la rénovation thermique et des travaux suite à l'incendie de la maternelle Ampère (installation avril 2021)
- Livraison de l'extension de l'école élémentaire Racine (été 2021)
- Démarrage des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Vallier
- Pose de modulaire et travaux à l'école Grand Chatelet
- Lancement du renouvellement du projet éducatif
- Amélioration des conditions de travail des ATSEM via un partenariat avec le fond national de prévention de la CNRACL
- Poursuite de la déprécarisation des personnels
- Groupes de travail avec l'Education nationale pour améliorer l'exercice de la fonction de direction et la communauté éducative
- Réunions par secteurs avec les directions d'élèves et les parents délégués

Démocratie locale, vie associative et jeunesse

- Poursuite des études sur l'équipement jeunesse du secteur 6 (NPNRU) en vue d'un démarrage des travaux en 2022
- Diagnostic des bâtiments socioculturels
- Comité de liaison citoyen COVID
- Expérimentation d'une démarche de prospective territoriale participative par l'organisation de 6 ateliers territoriaux (1 par secteur), inspirés des ateliers des projets
- Mise en place d'un dispositif de médiation et d'interpellation citoyenne
- Nouveau calendrier du budget participatif sur l'année scolaire 2021/2022
- Développement d'une évaluation des dispositifs de démocratie locale
- Soutien aux associations, en lien avec la crise COVID : fonds de soutien COVID, accompagnement des associations (site Internet, formations RMA, forum des associations)
- Pérennisation et montée en puissance de la plateforme « Volontaires Solidaires »
- Développement des chantiers jeunes
- Actions vers la jeunesse et les étudiants fortement précarisés par la crise sanitaire
- Engagement de l'élaboration d'un label « éducation populaire »

Sport

- Rénovation thermique du gymnase Vallier
- Rénovation du terrain annexe du stade Lesdiguières
- Démarrage des travaux au centre sportif La Rampe
- Poursuite des travaux du pôle sportif Cocat (toiture)
- Changement de la centrale de traitement d'air de la piscine Clos D'or
- Lancement du marché pour installer en 2022 une billettique dans les piscines
- Partenariat renouvelé avec l'OMS
- Soutien au secteur sportif amateur en cette période de crise sanitaire : accès aux équipements, fonds de soutien, valorisation de la pratique (trophées des sports en ligne, forum du sport à la rentrée)

- Développement d'actions sportives en extérieur pour les vacances

Culture(s)

- Réouverture de la Bibliothèque Jardin de ville après rénovation en février 2021
- Poursuite de la BNR2 (Bibliothèque numérique de référence) : poursuite de la RFID (système d'identification par radio fréquence), poursuite de la numérisation des collections patrimoniales, lancement du changement de logiciel de gestion des bibliothèques
- Lancement des études pour le nouvel équipement de lecture publique
- Fonds de soutien Covid aux opérateurs culturels
- Développement d'une programmation artistique sur l'espace public tout au long de l'année (dans la continuité d'Été culture, d'Eclats de culture) et de nouvelles actions de médiation
- Evolution des Dispositifs Culture
- Préparation du projet de SCIC à la Belle électrique
- Ouverture des lieux publics et des bâtiments, quand ils sont temporairement vacants, pour l'expression et pour la pratique d'équipes artistiques
- Engagement du « 1% culturel » dans les chantiers de transformation urbaine et les grands projets d'espace public, pour réaliser des projets artistiques et culturels.

FOCUS- La Tour Perret, un chantier des savoirs faire grenoblois

Budget du projet BP 21 : 0,8 M€
Recettes attendues : 0,4 M€
Coût net pour la Ville de Grenoble : 0,4 M€



Monument historique classé fermé au public depuis 1960, la Tour Perret s'élève au cœur du Parc Paul Mistral. A son inauguration, elle était le plus haut édifice en béton armé d'Europe. Aujourd'hui, la tour est le dernier vestige de l'Exposition de 1925 qui marquait l'ouverture de Grenoble au monde, l'essor de son industrie, et les prémices du tourisme alpin.



Un chantier test en cours permet de définir la meilleure stratégie pour la rénovation des bétons et des aciers. Le chantier principal sera lancé mi-2021 pour une réouverture de la tour fin 2023. Ce projet est co-financé par l'Etat, le Département de l'Isère et la Région AURA. Il constitue une première au niveau national de la conservation d'un monument historique en béton armé.

En parallèle à la rénovation, la Ville de Grenoble développe un programme culturel, éducatif et touristique complet afin d'intégrer ce monument dans son environnement immédiat, le Parc Paul Mistral, dans les actions culturelles dans le cadre "Ville d'Art et d'Histoire", et dans la promotion par l'Office de tourisme métropolitain. La mise en accessibilité, notamment avec des ascenseurs, un aménagement paysager des abords de la Tour, des dispositifs de médiation culturelle font partie de ce programme. Des visites guidées, expositions et conférences compléteront ce programme.

Calendrier :

- Fin du chantier test : Avril 2021
- Rendu de l'Etude d'avant-projet (AVP) avec enveloppe des travaux : Septembre 2021
- Démarrage du chantier de restauration mi 2022 pour 2 ans

Projet éducatif

Pour offrir une éducation et une émancipation adaptées à la génération climat, touchée aussi par la tempête sanitaire et sociale, l'élaboration d'un nouveau Projet éducatif sera lancée, en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative. Sans attendre, le « **savoir-rouler** » à **vélo** sera lancé, les temps scolaires et périscolaires continueront d'être enrichis sur les enjeux d'écocitoyenneté, de médiation, de laïcité, d'activités physiques et culturelles, d'éducation alimentaire.

Dans la **restauration municipale** (qui concerne les enfants, personnes âgées et agents), la transition alimentaire continuera vers l'objectif de 100% bio et/ou local : la rénovation/agrandissement de la cuisine centrale sera mise à l'étude et prendra en compte la mise en place d'une alternative végétarienne quotidienne. La Ville de Grenoble étant signataire de la charte "territoire sans perturbateur endocrinien", les tests commenceront pour remplacer les barquettes actuelles par des contenants en matériaux inertes.

Une attention particulière continuera d'être portée sur **l'inclusion des enfants en situation de handicap**, et sur **les écoles des quartiers défavorisés**, avec la poursuite des dédoublements de classes en Réseau d'Education Prioritaire.

En 2020, malgré de nombreuses difficultés dues à la pandémie, les écoles, la restauration scolaire et le périscolaire sont restés ouverts à Grenoble. Cette année les efforts seront maintenus afin d'assurer la continuité de ce service public essentiel tout en protégeant les adultes et enfants.

Une réorganisation des services sera lancée, en parallèle avec l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents et la poursuite de la réduction de la précarité.

Projet-phare de la Ville, **le plan Ecoles** se poursuivra :

Plan écoles BP 21 : 9,9 M€ Recettes attendues : 2,9 M€ Coût net pour la Ville de Grenoble : 7 M€
--

- Nouvelles écoles bas-carbone avec l'ouverture de l'école Marianne Cohn et le début de la construction de l'école « Flaubert » ;
- Extensions avec la livraison des écoles Diderot et Jean Racine, et le début des travaux à l'école Grand Châtelet ;
- Rénovation énergétique ambitieuse, accessibilité et amélioration de la qualité de l'air avec la réouverture de l'école maternelle Ampère, le lancement des travaux dans le groupe scolaire Vallier et le lancement du projet du pôle enfance des Trembles.



Ecole Flaubert

- 16 classes (6 maternelles 10 élémentaires), restauration, espace périscolaire et centre de loisirs, salle polyvalente
- Ouverture au quartier du centre de loisirs, de la salle polyvalente sportive
- Bâtiment BPOS
- Toiture photovoltaïque et végétalisée
- Livraison : été 2023 / mise en service sept.2023
- Budget prévisionnel de l'opération: 13,5M€

Les travaux d'entretien et de maintenance

continueront dans le patrimoine scolaire existant : réfection et isolation de toitures, remplacements de menuiseries par des doubles vitrages, rénovation de classes, salles d'activités et sanitaires, amélioration de l'accessibilité, alarmes et sécurité incendie. Une attention particulière portera sur le confort thermique d'été.

Grand programme de petits travaux
Budget 2021 : 1 831 K€

Le travail pour des « cours d'écoles végétalisées et dégenrées » sera lancé, après la rénovation de la cour Clémenceau. Ce seront des espaces adaptés à la génération climat, grâce à la désimperméabilisation des sols, la fraîcheur, la biodiversité, le jardinage et la diversification des activités et jeux.

Les écoles verront le démarrage du chantier d'**apaisement de leurs abords**, libérés de l'emprise de l'automobile. Une concertation sera menée pour construire les aménagements et la réappropriation de ces espaces publics rendus disponibles pour la vie du quartier.

Rues écoles
Budget 2021 : 800 K€

FOCUS - Des équipements culturels, sportifs et associatifs plus accueillants

En 2021, la ville s'engagera à la fois dans la **rénovation d'équipements sportifs couverts** et dans la poursuite de la maintenance et l'entretien de ces équipements (toitures, sols, équipements techniques, renouvellement de matériel...).

Budget 2021 : 6,8 M€

Recettes attendues : 2,7 M€

Coût net pour la Ville de Grenoble : 4 M€

Le pôle sportif Cocat constitué d'un dojo entièrement neuf, d'une salle de musculation agrandie et rénovée et de locaux associatifs a ouvert ses portes le 16 septembre 2020. En 2021, la reprise de la toiture et l'implantation d'une station de street workout (activité physique de rue) viendront compléter l'aménagement du site pour assurer une pratique tant en intérieur qu'en extérieur.

Après la réhabilitation des locaux à usages administratifs de **l'Association Jeunes et Athlétiques Villeneuve** (AJAV) en décembre 2020, les études seront conduites en 2021 en vue de travaux complémentaires à réaliser en 2022 en concertation avec le club (un agrandissement au 1er étage, des travaux sur les vestiaires du rez-de-chaussée, étude d'une buvette). Les vestiaires du club de tennis attendant seront aussi rénovés.

Les travaux se poursuivront au **centre sportif Hoche** avec le remplacement de la centrale de traitement d'air du dojo et de la salle de gymnastique du rez-de-chaussée. On poursuivra également en 2021 les investissements réalisés sur la **halle Clemenceau** (sol, chauffage, éclairage) avec la réfection de sanitaires et leur mise en accessibilité. Un nouveau vestiaire sur le gymnase Europole permettra un fonctionnement plus fluide entre scolaires et clubs.

Une première tranche de réhabilitation du **centre sportif la Rampe** débutera dès 2021 avec la création d'une nouvelle entrée par extension du bâti qui améliorera la visibilité et le rayonnement de l'équipement, et des travaux de mise en conformité, d'amélioration sanitaire et thermique et rénovation des parties communes.

La rénovation énergétique du **gymnase Vallier** sera conduite d'avril à fin août 2021, dans le cadre d'une opération globale de rénovation thermique des écoles maternelle et élémentaire et des espaces extérieurs programmée sur 2021/2022,



La réhabilitation du **gymnase des Trembles** viendra compléter les chantiers engagés dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de l'ANRU Villeneuve Village olympique. Les études se poursuivent en 2021 en vue de travaux en 2023/2024.

Afin de programmer des rénovations d'ampleur permettant d'améliorer les usages, l'état technique et sanitaire, et la performance énergétique, les études seront poursuivies sur les gymnases avec une priorité sur le gymnase Malherbe.

Dans l'objectif de pérenniser et de développer notre patrimoine aquatique, des travaux de maintenance récurrents et d'amélioration continueront d'être réalisés sur les piscines Jean Bron et Clos d'Or. A ce titre, dès 2021 à la piscine Clos d'Or, la centrale de traitement d'air sera changée et des études sont en cours pour poursuivre l'amélioration de ce site en 2022.

Afin de moderniser l'accès aux piscines, les marchés permettant l'installation d'une billetterie et du contrôle d'accès dans 3 piscines à l'échéance 2022 seront passés, des études sur l'ensemble des offres d'activités aquatiques seront lancées. Enfin, il sera constitué un comité d'usagers des piscines.

Concernant les établissements culturels, plusieurs projets auront lieu dans le cadre du **Plan lecture**.

Le réaménagement du **hall de la BEP** a été finalisé en décembre 2020, et plusieurs travaux de finition ont lieu début 2021.

Cette année voit également le lancement des études pour une **Bibliothèque tête de réseau**.



Des travaux d'entretien dans les équipements municipaux culturels sont menés pour un budget de 500K€. Des chantiers seront ainsi menés au **Conservatoire à Rayonnement Régional**, pour l'étanchéité de la toiture et l'accessibilité de la salle Steckel, et pour le système de chauffage. L'accessibilité du **théâtre de Poche** sera également mise en œuvre et des travaux de toiture sur le **théâtre** vont débiter. Des aménagements de sécurité et d'accessibilité au **Centre de Création de Recherche et des Cultures (CREARC)** sont également prévus, en vue de la réouverture après les travaux de Grenoble Habitat.

Face aux enjeux de justice sociale et climatique, il est nécessaire de mettre en place des actions durables qui participent au mieux vivre sur l'ensemble du territoire communal afin d'améliorer la qualité de vie pour tout-es les Grenoblois-es.

2021 dans la continuité des années précédentes doit permettre d'amplifier la transformation urbaine pour tendre vers une ville résiliente, plus fraîche, végétale, apaisée et accueillante. Tous les projets d'aménagement, de construction ou de rénovation sont orientés vers ces objectifs.

Une attention forte continue d'être apportée quant à la sobriété du patrimoine et des actions municipales. La rénovation des bâtiments publics, écoles, équipements sportifs vieillissants sera à l'agenda, tant en études préalables qu'en travaux. La baisse des consommations énergétiques et plus globalement du bilan carbone de la ville continuera d'être menée de manière transversale (rénovations énergétiques, transition de la flotte de véhicules, transition énergétique...).

La Ville de Grenoble continuera cette année les travaux déjà amorcés notamment en termes d'accessibilité de ses bâtiments publics, en particulier ceux en lien avec les thématiques écoles, sports et culture mais également ceux de l'Hôtel de ville en lien avec le plan Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP). Il s'agira de faire de Grenoble une ville inclusive et d'améliorer l'accessibilité. Le mois de l'accessibilité sera une nouvelle fois un temps fort et fédérateur sur cette thématique.

Les évolutions climatiques nous amènent à insuffler dès que possible dans tous les projets d'aménagement une capacité à lutter, atténuer les îlots de chaleur. Que ce soit dans les petits aménagements de proximité ou dans les grands projets urbains, les investissements en arbres, végétalisation, accès à l'eau seront une priorité. Plusieurs places publiques, parcs et squares seront créés ou rénovés au cours de l'année au sein des différents quartiers de Grenoble : Lys rouge, Mistral, Alma Très Cloître, Cambridge, Victor Hugo... Dans cette ville plus végétale, la place de l'animal en ville et la protection de la biodiversité sera également une priorité transversale pour 2021. Cela passe par des actions pour rendre la ville plus accueillante pour la biodiversité mais aussi par des actions dédiées à l'animal en ville et à la condition animale.

Dans la continuité de la transformation de l'espace public par la végétalisation, la ville de Grenoble continue d'apaiser et de rééquilibrer l'espace public avec la poursuite d'actions concrètes pour favoriser les mobilités actives que ce soit pour poursuivre le plan de déploiement Chronovélo, disposer d'espaces sécurisés pour les vélos ou encore étendre les zones piétonnes en lien étroit avec la Métropole et le SMMAG.

Au croisement de ces dynamiques de végétalisation et d'apaisement, le lancement de la pacification des rues aux abords des écoles sera donné en 2021. Apaisées, végétalisées et piétonnes ces espaces publics permettront aux habitant-es, écolier-es, parent-es d'élèves, non seulement plus de tranquillité, de sécurité mais aussi d'investir plus facilement l'espace public pour lui donner du sens.

Marqueurs 2021

Une Ville favorable à la santé

- Anticipation de la sortie du confinement dans l'occupation des espaces publics : règlement terrasses, gestion des occupations temporaires, amélioration de la gestion des zones piétonnes et poursuite des expérimentations
- Poursuite de la montée en puissance du centre de vaccination municipal sur la campagne actuelle de vaccination contre le COVID
- Lancement de l'élaboration d'un plan de santé mentale avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs
- Ex IUFM Flaubert : lancement des études de préfiguration d'un urbanisme favorable à la santé
- Elaboration d'un plan municipal de l'alimentation et de la condition animale

Accélérer la végétalisation et le rafraîchissement en Ville

- Plantations d'arbres : étude stratégique végétalisation/fertilisation de la ville et poursuite des plantations (place Edmond Arnaud, parc des Champs Elysées, abords du bâtiment Claudel, replantations dans les parcs de proximité, cour de Lucie Aubrac)
- Poursuite et intensification des dispositifs de végétalisation participative (Jardinons nos rues, 3.2.1 plantez)
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre sur les espaces publics sur la place des Géants, le parc Jean Verlhac et le futur lac naturel baignable
- Poursuite de la remise en état des fontaines (fontaines de la gare, du bassin aux escargots, du Jardin du bassin, réouverture des zones de brumisation de St Bruno et Edmond Arnaud (sous réserve d'autorisation en fonction de la crise sanitaire)).

Gestion sobre des ressources et qualité de l'air

- Poursuite du renouvellement de la flotte de véhicules poids lourds et véhicules utilitaires pour préparer les futures étapes de la ZFE, lancement d'une démarche d'innovation sur le réemploi des véhicules diesel par le retrofit
- Poursuite du développement de la Zone à faibles émissions avec études de préfiguration d'une Zone à Faibles Emissions Tous véhicules
- Eclairage public : poursuite des travaux d'optimisation énergétique de l'éclairage public avec la 6^{ème} année de mise en œuvre du contrat
- Poursuite de la rénovation de l'Hôtel de ville avec les études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle du conseil municipal et la sécurisation de l'hôtel de Ville
- Poursuite des rénovations thermiques et économies d'énergies prévues sur nos bâtiments municipaux

L'espace public comme vecteur de la transition environnementale

- Livraison des places Victor Hugo et Edmond Arnaud au printemps et de la première tranche du parc Cambridge à l'été et de nouvelles zones de fraîcheur
- Des jardins rénovés avec de nouvelles aires de jeux dans les parcs Champs Elysée, parc Paul Mistral, et au Village Olympique (Dalle Kogan),
- Lancement de la phase de réalisation de la grande esplanade et du boulevard
- GrandAlpe : accompagnement de la démolition de l'auto-pont et aménagements transitoires au croisement Cours de l'Europe- Avenue Marie Reynoard

- Rues Ecoles : lancement du projet avec 1ères réalisation pour la rentrée 2021
- Piétonisation des vieilles rues des halles, des places Ste Claire et Notre Dame à l'automne
- Pérennisation des Tempo-vélos existants, poursuite des études et travaux sur le plan Chrono-vélos en partenariat avec la Métropole et le SMMAG

L'avancée des projets d'aménagement

- Abbaye : installation des activités transitoires au printemps dans les bâtiments et sur les espaces publics
- Bastille : lancement du projet Europan et élaboration du plan guide partenarial de la Bastille
- Tour Perret : travaux de sécurisation d'urgence et lancement des études de MOE pour la rénovation
- Presqu'île : livraisons des bâtiments et des espaces publics autour de la place de la Mandela et dans le quartier Cambridge
- Flaubert : livraison du bâtiment le Haut Bois, poursuite des études et des chantiers lancés (parking silo, bâtiments de logements de l'îlot Marceline...)

FOCUS- Végétaliser, embellir et rafraîchir Grenoble

Investissements inscrits au BP21 : 7.7M€

Près de 200 agents au service des espaces verts de la ville (32 agents au service « arbre, prospective et développement local », 139 agents d'entretien des 239ha d'espaces verts, 26 agents au centre horticole) + 2 directeurs de projets

Il s'agit de faire de Grenoble une ville dans laquelle il fait bon vivre, dans laquelle la nature doit reprendre ses droits et l'espace public être pensé pour préserver la santé de chacune et de chacun et offrir des opportunités qui améliorent la fluidité et le confort en ville, sans jamais perdre de vue les besoins des plus vulnérables ni des plus précaires. La Nature en ville, la préservation de la Biodiversité et la recherche de fraîcheur sont indissociables de la manière dont nous devons penser les espaces publics, l'urbanisme, la fabrique de notre ville en général.

Une Ville végétale et agréable

En 2050, les périodes de canicules seront 15 fois plus intenses qu'aujourd'hui. Grenoble, Capitale verte européenne 2022, anticipe. L'accès à l'eau, à la nature et à la fraîcheur est primordial pour mieux s'adapter dès aujourd'hui et se préparer à l'avenir. Plus frais, plus arborés, plus conviviaux... partout dans la ville, plusieurs espaces publics se transformeront pour être au rendez-vous de « Capitale verte européenne 2022 ». Des places seront végétalisées, des squares et parcs créés ou rénovés, des espaces de nature et de biodiversité renforcés et l'accès à l'eau pour toutes et tous sera permis : le square du Lys Rouge, la place du Plateau, la place Edmond Arnaud, le parc Cambridge, la place Victor Hugo,...

Un Plan arbres ambitieux

Face au changement climatique, l'importance du rôle des arbres, qui réduisent la chaleur, le bruit et qui apaisent le regard, ne peut que progresser. L'objectif est de construire une ville vivable et résiliente, dans un souci de bien-être partagé. Il s'agit ainsi de réduire les îlots de chaleur urbains en favorisant la biodiversité et en développant la nature en ville. Le plan 5000 arbres plantés entre 2014-2020 a été achevé. Il s'agit maintenant de dépasser les contraintes urbaines, telle que la densification, les freins que représentent l'implantation de réseaux ou de commodités urbaines, de conserver et maintenir le patrimoine arboré tout en maîtrisant les coûts et en réduisant les risques, tant pour l'arbre que pour les usagers, et enfin de cesser de considérer l'arbre, et plus généralement le végétal, comme un objet de voirie. Pour cela, une stratégie d'approche interdisciplinaire est nécessaire. Le Plan Arbres prendra en compte les indicateurs de bien-être en ville, les paysages, l'accès à l'eau, et abordera la nécessaire végétalisation de la ville par une méthode itérative (en plusieurs étapes) et pluridisciplinaire (nouvelles plantations/conservation du patrimoine arboré existant). Un urbanisme tactique par phases transitoires d'aménagement sera réalisé dans ce but, associé à une incitation forte à la végétalisation des espaces privés.

De l'eau pour se rafraîchir, partout, pour tout-es

Il est nécessaire d'amener les Grenoblois-es à l'eau et d'amener l'eau aux Grenoblois-es. Cela passera d'abord par la rénovation des Fontaines, bassins, jets et par la création d'espaces de jeux autour de l'eau partout dans la ville : brumisateurs, jets d'eau, permanents ou temporaires (les projets d'animation en été prendront en compte ces installations pour faire, créer, s'amuser autour de l'eau). Les points d'accès à l'eau seront généralisés et installés au plus près des populations les plus précaires. Ensuite, il s'agira de faciliter l'accès à l'eau, aux berges du Drac, de l'Isère ou encore de créer un véritable espace de baignade à travers la requalification complète du lac du parc Jean Verlhac à la Villeneuve.

Victor Hugo, une place verte capitale.

Les travaux de la place Victor Hugo visent à redonner une identité patrimoniale et contemporaine à ce lieu historique en valorisant les structures arborées existantes, en augmentant la biodiversité et la canopée, en en faisant un lieu plus confortable pour les usagers, dont l'éclairage public sera modernisé avec une consommation énergétique réduite, mettant en exergue des mobiliers urbains plus sobres issus de matériaux favorisant l'économie locale. Le traitement des revêtements doit favoriser le cycle de l'eau et réduire la chaleur naturelle du sol afin que les Grenobloises et Grenoblois puissent profiter pleinement de la place. Les travaux visent également à améliorer l'installation du marché de Noël par un nivellement optimisé et une puissance électrique en cohérence avec les usages. L'aménagement et l'embellissement de la place Victor-Hugo offrent l'opportunité de démontrer la pertinence des choix portés en matière de gestion de l'eau, de performances énergétiques et d'encouragement à la biodiversité en ville dans le cadre de Grenoble, Capitale Verte européenne 2022.



Des espaces publics végétalisés à Mistral

L'espace public devant Le Plateau est un espace public fédérateur assurant la jonction entre les quartiers Mistral et Eaux-Claires. L'objectif du projet porté par la Métropole et la Ville de Grenoble est permettre la réduction de l'îlot de chaleur sur cet espace très minéral et d'y favoriser la rencontre les échanges. Un espace végétal avec environ 27 plantations d'arbres sera mis en œuvre. Du nouveau mobilier urbain permettant la rencontre sera installé. Les travaux se dérouleront entre février et juin 2021.

Un grand nombre de partenaires seront engagés dans ce projet global d'intervention, urbain et social, en ayant pour principale préoccupation de désenclaver ce quartier et de le relier aux quartiers voisins et de prendre en compte la réalité sociale.

Le quartier du Lys rouge s'inscrit lui aussi dans le projet de renouvellement urbain Mistral-Lys Rouge. Le square du Lys Rouge au cœur du quartier fait l'objet d'un projet mené par la Métropole et la Ville de Grenoble afin de le végétaliser, de le rénover et d'y assurer ombre et fraîcheur. Débutés sur la voie périphérique du square fin 2020, les travaux seront achevés en 2021 avec le traitement du square, la plantation d'une cinquantaine d'arbres au sein de 700m² d'espaces végétalisés et arborés. Les jeux pour enfants seront remplacés dans un souci de mixité, et le square sera rendu accessible aux PMR.

La Métropole et la Ville de Grenoble vont également requalifier les lieux de vie de la « Prairie » au

cœur du quartier Mistral. Sur la prairie, une concertation réalisée en 2018 a permis de préciser le projet de réaménagement qui se déroulera entre 2021 et 2022. Les grands principes d'aménagements ont été dessinés et validés. Un second temps de concertation sera proposé dès le début d'année 2021 aux habitant-es et actrices-eurs du territoire pour affiner certains usages (jeux ; appropriation des espaces par le jardinage).

Au total plus de 1 000 plantations se feront sur le quartier Mistral dont une majorité dans le cadre de la forêt urbaine qui sera déployée le long du nouveau mur antibruit le long qui sépare le quartier de l'A480. Sur la Prairie, l'objectif est d'atteindre 200 nouvelles plantations environ pour augmenter la canopée végétale. Des jeux et espaces ludiques seront aménagés, les espaces rénovés, les cheminements repensés autour notamment de la fontaine ludique.

Promouvoir la biodiversité et l'animal en Ville

Reconquérir la biodiversité à Grenoble est un fondamental, notamment en raison de la nécessité d'adapter notre ville au changement climatique. Il faut améliorer la résilience (équilibres prédateurs / nuisibles) et mettre en place des solutions communes : végétaliser pour améliorer biodiversité et îlots de fraîcheur.

Le plan d'actions de la Ville est étroitement lié au Plan Air Energie Climat. Il vise en effet à développer le végétal pour lutter contre les îlots de chaleur urbains et préserver la biodiversité. Il a aussi pour objectif de prévenir le développement d'espèces invasives en lien avec le changement climatique. Et enfin, il s'agit de préserver les espèces animales et végétales en ville dans les espaces verts et sur voirie.

Préserver sans produits phytosanitaires, avec un PLUi étendu (% de pleine terre, indice Biodiversité) et une meilleure infiltration des eaux pluviales « à la parcelle ». La gestion différenciée des espaces verts sera étendue, l'éco-pastoralisme renforcé, et nous continuerons à impliquer les habitants à travers encore plus d'espaces à végétaliser mis à leur disposition. Dans le cadre du contrat vert bleu, nous restaurerons des mares, des haies, des prairies. Des fermes urbaines verront le jour et nous faciliterons l'intégration et le développement des petits animaux adaptés à la ville (écuro-duc, nichoirs, gîtes, circulation, trame marron, ...). Et puisqu'il faut connaître pour mieux protéger, la Ville poursuivra les inventaires de la flore et de la faune, formera ses agents, valorisera et partagera la connaissance de savoir et de son patrimoine à travers un programme d'éducation à l'environnement avec les écoles, le périscolaire, le muséum, des chantiers jeunes, des événements et différents supports de communications en lien avec les associations environnementales.

La Ville procèdera à la Cartographie du potentiel de végétalisation de ses quartiers, des toitures plates et des façades, ainsi qu'à celle des potentiels îlots de fraîcheurs et forêts urbaines à constituer, en concertation avec le parc privé qui détient 50 % des espaces disponibles à Grenoble, espaces privés qu'il serait judicieux de végétaliser. Une partie de ce foncier « potentiel à végétaliser » sera sanctuarisé à destination de l'agriculture urbaine pour le développement d'un réseau de fermes urbaines avec des objectifs de production et de gouvernance pour faire de Grenoble un territoire d'innovation en la matière.

D'une manière générale, une réflexion sur les parcs et jardins de toute la ville sera menée autour des usages, des enjeux sociétaux, de la mixité sur ces espaces publics.

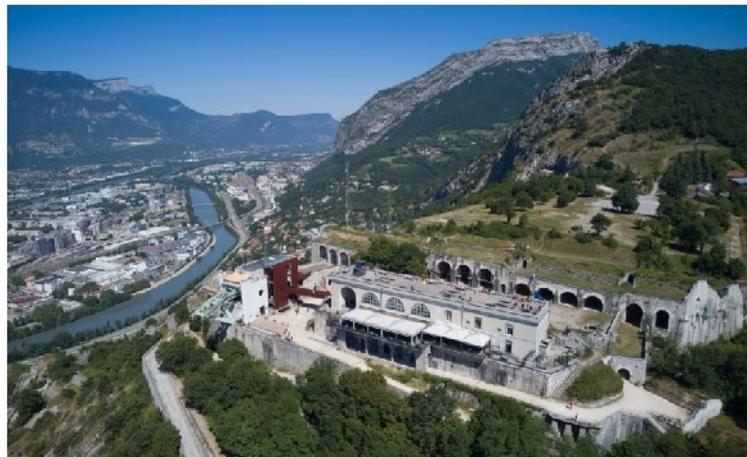
FOCUS- Bastille : premiers pas vers un projet partenarial

Budget 2021 : 1 M€

Recettes attendues : 0,4 M€

Coût net pour la Ville de Grenoble : 0,6 M€

La Bastille, ses fortifications et ses espaces boisés représentent un poumon vert au plus proche du centre-ville, un carrefour de pratiques culturelles et sportives. Grâce au téléphérique, le Fort de la Bastille est le site touristique le plus fréquenté de l'agglomération (1/3 de Grenoblois, 1/3 de métropolitain, 1/3 d'ailleurs), porte d'entrée du massif de la Chartreuse.



L'évolution des usages sur la « terrasse intermédiaire » dans les années à venir (nouveaux projets pour IGA et Dolomieu et départ du CROUS à l'horizon 2023-24) et la nécessité de travaux, de manière urgente liée aux risques usagers, inspirent aujourd'hui une dynamique de renouveau, partenariale, afin de déterminer un projet à long terme pour la Bastille en cohérence avec notre territoire.

En premier lieu, la Ville de Grenoble s'est engagée dans une démarche de réalisation d'un plan guide d'aménagement afin de valoriser encore plus ce site unique. Ce plan-guide élaboré dans le prolongement du concours international Europan (choix du lauréat en décembre 2021) confortera la place de ce site emblématique dans notre patrimoine, avec une attractivité et protection renforcées. Il dressera une trajectoire qui doit concilier la protection du patrimoine naturel et bâti avec une fréquentation forte du site, et une contribution aux objectifs climatiques et à la résilience du territoire.

Dès 2021 et en préparation de Grenoble Capitale verte européenne 2022, des travaux de rénovation des réseaux, de la voirie et des ouvrages d'art (rue Maurice Gignoux, risques usagers liés aux murs de soutènement et falaises, reprise de certains bâtiments tel que le Cavalier Casematé) sont prévus avec le concours de la Métropole, du Département, de la Région et de l'Etat. A partir de 2023-2024, la conversion des anciens bâtiments universitaires IGA et Dolomieu, et le nouveau projet pour le site du Rabet vont donner un autre visage à la « terrasse intermédiaire » tout en préservant les qualités nature et biodiversité (étape d'urbanisme transitoire à accueillir notamment). La restauration et la valorisation de la biodiversité seront en effet renforcées sur cet espace naturel d'une valeur écologique exceptionnelle, avec la mise en place d'un plan de gestion (2020-2024). Du fait de la diversité des milieux (barres rocheuses, murailles, pelouses sèches, bosquets, bois de chênes pubescents...) et de l'exposition plein sud, le site regorge d'espèces rares notamment méditerranéennes (orchidées, papillons...). L'ambition est de restaurer les milieux grâce à l'écopâturage ou des travaux : après le chantier de débroussaillage d'une prairie sèche menée avec l'association Gentiana, une seconde mare va être prochainement aménagée avec la LPO au sommet de la Bastille pour préserver le Triton Palmé, espèce menacée. Le plan de gestion prévoit aussi d'assurer un suivi de la faune et de la flore par la LPO et Gentiana pour évaluer les effets des actions. Il vise enfin à faire découvrir au public la richesse du site (visites, livret pédagogique.)

Les mobilités zéro-carbone et un nouveau maillage des sentiers qui rajoutent une dimension est-ouest à la dominante nord-sud actuelle font partie intégrante de cette première étape.

Au pied de la Bastille, le quartier de l'Esplanade se préparera à sa transformation prévue en 2022. Les études d'avant-projet de la grande Esplanade, validées en janvier 2021, prévoient la végétalisation et la valorisation de cet espace patrimonial au cœur du quartier. Autour de la Grande Esplanade, la construction de logements se poursuit, avec une densité et des hauteurs raisonnées, garantissant la mixité sociale et offrant une large place aux espaces verts.

Investissements inscrits au BP 21 : 4.7M€

Dont l'ouverture du parc et la démolition du CCAS pour 1.5M€, le lancement de la réhabilitation du gymnase de la Rampe et l'équipement Jeunesse pour 1.6M€

La Villeneuve est un quartier doté de nombreux atouts qui ont contribué à son caractère d'utopie urbaine : espaces publics généreux, voitures aux marges, logements de qualité, équipements publics nombreux, desserte importante en transports en commun.

Par le projet urbain, par une attention apportée au quotidien, par l'animation de l'espace public et la présence des services publics, l'expression d'éco-quartier populaire prend tout son sens.

La porosité entre l'action publique et l'initiative citoyenne est elle aussi à la fois une caractéristique et un levier de ce secteur. Elle irrigue les projets de centrale des arts ou encore le futur de la piscine Iris . Elle rend possible l'installation d'une ferme urbaine au Sud du quartier.

Cette année verra aussi le lancement des travaux de rénovation des copropriétés privées ainsi que la poursuite de la rénovation du parc social préservant par là même la mixité et la qualité des logements.

La place du marché et les commerces attenants rentreront eux aussi en phase de travaux.

Le travail engagé avec les citoyens sur l'avenir du parc va également pouvoir se concrétiser.

Le parc dont l'avenir se dessine en lien avec les souhaits des habitants, la végétalisation massive des criques et parvis, outre le confort qu'elle apporte, rendent concrète la notion de ville parc.

Au Village Olympique, les études sur les espaces publics se poursuivent, pour favoriser la convivialité et la fraîcheur, mettre en valeur ce patrimoine historique, tout en prenant en compte les contraintes héritées de l'urbanisme sur dalle. Des premiers aménagements auront lieu à l'été 21 sur la dalle Kogan.

Au sud de la Villeneuve et du Village Olympique, le projet GrandAlpe se précise, avec la création à l'horizon 2023 d'espaces publics largement végétalisés devant l'actuel centre commercial Grand'Place. Les mobilités décarbonées et modes actifs seront renforcé sur le quartier, avec notamment la sécurisation des parcours cyclable sur les avenues Esmonin et Reynoard. Ce projet verra sa première concrétisation dès 2021 avec la démolition de l'Autopont Reynoard et le lancement d'une démarche d'urbanisme transitoire.

L'éducation, la culture, l'insertion et l'emploi sont les autres piliers du projet, indispensables en matière d'émancipation. Cité éducative, dispositif de réussite éducative, pôle éducatif des Trembles, 1% insertion, droit commun, il faut faire feu de tout bois. C'est là que situe fortement l'urgence.



Les fonctions ressources contribuent de manière stratégique et transversale à la mise en œuvre d'un service public de qualité et à la réussite du projet porté par la majorité municipale.

Ce sont les hommes et les femmes qui ont été mobilisé-es pour assurer au quotidien la continuité des services essentiels attendus par les habitants en ajustant les modalités du service public à la crise sanitaire, s'organiser pour lutter contre la pandémie, se réinventer pour défendre inlassablement les équilibres des existences (sur tous les plans : social, affectif, mental et physique – culture et sport, économique, etc.) et en tout premier lieu ceux des personnes les plus vulnérables.

Ce sont des moyens (humains, informatiques, techniques, patrimoniaux...) qui accompagnent les projets impulsés par la majorité municipale pour répondre aux nouveaux besoins sociaux des grenoblois.es tout en gardant le cap des transitions de manière à permettre d'avoir une Ville qui :

- prend soin de ses agent.e.s (santé au travail privilégiée face au risque covid, lutte contre les discriminations, lutte contre la précarité numérique, amplification du télétravail, mise en place d'une « comptabilité sociale », participation au COS...);
- prend soin des Grenoblois.es (par la gestion immédiate de la crise et de ses corollaires mais aussi en s'adaptant pour assurer la continuité de toutes les démarches malgré les contraintes sanitaires);
- prend soin du patrimoine des Grenoblois.es et de "ce qui est essentiel" (a fortiori en période de crise), définit en commun ce qui compte vraiment (définir les limites planétaires avec les Conseils Citoyen Indépendants, fixer des objectifs non seulement budgétaires mais aussi climatique et humains, les suivre avec des indicateurs), observe et évalue, et en rend compte aux citoyen.ne.s;
- sécurise les procédures (cartographie des risques, contrôle interne, achat,...), les données internes et ouvertes (règlement de protection des données, open data), et les personnes (Cyber-attaques, coffre-fort numérique,...). Par exemple, la ville s'est doté d'un délégué à la protection des données individuelles qui a mis en place un comité d'homologation des télé-services qui se réunit régulièrement et propose des axes de progression visant à sécuriser au maximum les données personnelles des habitants utilisateurs;
- inspire avec une tarification dynamique, une redirection écologique (protocoles participatifs), une plus grande sobriété et égalité numérique tout en maintenant le service public;
- s'ouvre et "fait avec" des gouvernances partagées (revue des modes de gestion) autorisant les contributions (chantiers ouverts au public, soutien de la monnaie locale le Cairn) des Grenoblois.e.s (partenariats publics-communs).

PRENDRE SOIN DES AGENTS AU SERVICE DES GRENOBLOIS... Plus concrètement, en matière de ressources humaines, il s'agira d'ouvrir les échanges avec les organisations syndicales sur le temps de travail des agent-es. La loi de modernisation de la fonction publique du 6 août 2019 a prévu la fin des régimes dérogatoires aux 1607 heures au 1er janvier 2022. Il convient à cet égard de noter que les agents municipaux sont aujourd'hui proches du niveau légal et travaillent en moyenne 1593 heures. Cette durée peut être portée à 1579 heures pour les agents bénéficiant d'une autorisation d'absence dite "jour du Maire" (2 jours soit 14 h maximum/an). Il ne s'agit pas d'un jour de congé, les dates sont imposées et les agents n'en bénéficient pas s'ils sont malades ou absents pour une autre raison le jour choisi. Nombre d'agents municipaux sont, du fait de leur mission de service public, amenés à travailler avec des horaires décalés, le nettoyage dans les écoles débute par exemple à 6h du matin. Les négociations avec les organisations syndicales dans le cadre du comité technique prendront en compte les particularités des cycles de travail divers nécessaires à la qualité du service public aux habitants.

Les lignes directrices de gestion, votées en comité technique décembre 2020 donnent un cap en matière de politique RH, dont les principaux éléments ont été partagés avec les agents. En particulier, la refonte du plan pour l'égalité femmes-hommes, la remise à plat de la politique de lutte contre les discriminations, le partage de critères clairs pour l'avancement et la promotion interne posent un cadre clair, dans lequel peuvent se déployer l'ensemble des politiques publiques municipales.

La crise sanitaire a mis en avant nombre de personnels, dont la mobilisation a permis d'assurer la continuité du service public. Certains ont notamment été redéployés au service de directions qui le nécessitaient. La crise a également accéléré le télétravail dont le cadre avait été posé en 2016. La Ville entend proposer en 2021 aux organisations syndicales la refonte de ce cadre pour permettre d'amplifier les possibilités de souplesse dans l'organisation du travail, tout en préservant les collectifs de travail.

Le bilan positif de l'accord 2019-2020 de diminution de la précarité des emplois proposés à la Direction Education Jeunesse a permis de lancer un nouveau cycle de négociations sociales pour poursuivre cette politique sociale.

Ce cycle de négociations devrait aboutir en 2021 à un nouveau protocole intégrant l'expérience acquise pendant la crise sanitaire, avec notamment la complexité de la mise en œuvre des protocoles sanitaires anti-covid19 dans les écoles qui, conjuguée à un absentéisme maladie très important lors de la seconde vague de l'automne 2020, a pu mettre ponctuellement en difficulté les équipes et donc le service offert au public.

En outre, le projet d'ordonnance sur la protection sociale complémentaire a reçu un avis favorable du conseil commun de la fonction publique territoriale en janvier 2021. La Ville de Grenoble participe à ce chantier, qui ouvre un champ intéressant pour repenser la protection de ses agents face aux risques prévoyance et santé, avec notamment l'idée de garantie minimale définie au niveau national.

Les marqueurs 2021

Locaux

- Ouverture du nouveau centre communal Camille Claudel dans le quartier Malherbe
- Lancement du projet de mutualisation des archives entre la ville, le CCAS et la Métropole dans l'ex-bâtiment des archives départementales
- Lancement du projet de nouveaux locaux pour la propreté urbaine et l'atelier mécanique à Jacquard.
- Poursuite du chantier de sécurisation de l'hôtel de Ville de Grenoble.

Ressources humaines

- Ouverture des échanges avec les organisations syndicales sur le temps de travail des agent-es
- Refonte du plan pour l'égalité femmes-hommes et remise à plat de la politique de lutte contre les discriminations
- Refonte du cadre du télétravail
- Participation au chantier sur le projet d'ordonnance sur la protection sociale complémentaire

Informatique

- Renforcement de la cyber-sécurité
- Renouvellement et accroissement des infrastructures de stockage et serveurs
- Reprise progressive des câblages et des équipements des écoles de la Ville de Grenoble
- Lutte contre la fracture numérique

Service des achats

- Adoption d'un schéma des achats publics socialement et écologiquement responsables allant bien au-delà des obligations réglementaires

Tarification

- Réflexion sur un processus répondant à trois critères de référence : écologique, social (équité sociale) et comportemental (favoriser les comportements résilients).

Montant des investissements au BP21: 1,7M€

Montant net pour la Ville de Grenoble : 0.8M€ (0.9M€ de recettes attendues)

Le bâtiment, acquis en 2016, a été rénové depuis 2019. Un soin particulier a été apporté à la qualité de vie au travail et à l'accueil du public qui a été pensé pour permettre un accueil commun aux services de la ville et du CCAS tout en préservant la spécificité des traitements liés aux besoins de chacun.

Ce regroupement permettra d'assurer une meilleure synergie entre les services et de libérer de nombreux locaux (dont notamment ceux de la rue Desaix, du Polynôme et de la rue Mallifaud) qui seront revendus ou cesseront d'être loués.

- **Déménagement** progressif des équipes prévu entre avril et mai 2021. Plus de 500 agents prendront leurs marques dans ces nouveaux locaux au printemps:
 - o 350 issus de 8 services de la Ville (Direction Education Jeunesse, Direction Santé publique et environnementale, Direction de l'immobilier municipal, Direction de l'urbanisme et de l'aménagement)
 - o 150 agents issus du siège du CCAS.
- Les espaces ont été pensés pour favoriser **la qualité de vie au travail** : espaces partagés, espaces de co-working, salles de formation, bulles de confidentialité, salles de réunion
- Le bâtiment dispose de **trois entrées** : l'accueil général du public, l'accueil secondaire et l'entrée du réservée au personnel



- La **mutualisation de l'accueil général du public** entre la Ville et le CCAS revêt un enjeu de taille : respecter la mixité des publics des deux institutions et positionner l'usager au cœur du fonctionnement. On estime le flux quotidien à trois cent cinquante personnes dont environ cinquante pour l'accueil social, deux cents pour les domiciliations et une centaine orientée vers les services, principalement Éducation-Jeunesse et Petite Enfance. Le public sera ainsi accueilli dans trois zones : la zone de l'accueil de 1er niveau, la zone des domiciliations et les bulles mutualisées pour les accueils spécialisés de second niveau, comme l'accueil social ou les rendez-vous des services.



- **La restauration** : Compte tenu des lourdes incertitudes que fait peser le contexte sanitaire sur les prévisions de fréquentation quotidienne et de la nécessité de procéder à une remise aux normes des locaux de la cuisine, le bâtiment Camille Claudel ouvrira, pour commencer, avec de la restauration légère et de la vente à emporter issue de la production de Clemenceau, avec la possibilité de déjeuner dans la cafétéria.

Par ailleurs il y aura des réfrigérateurs et des micro-ondes pour permettre de se restaurer avec son propre repas.

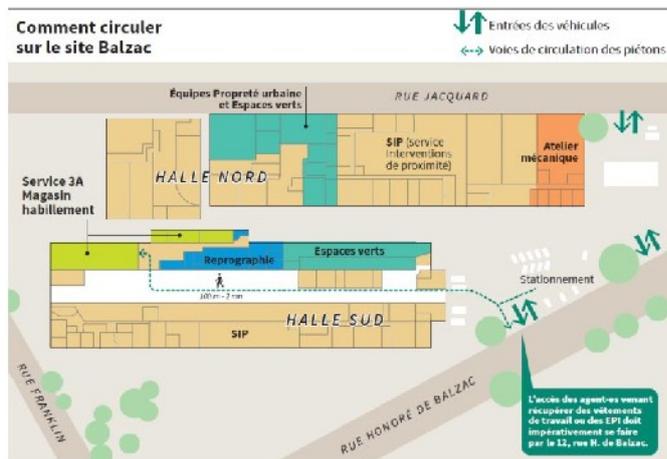
A plus long terme l'ouverture de ce bâtiment offre l'opportunité de définir une politique globale de restauration de qualité, de proximité (déplacements doux), sociale, écologiquement vertueuse, qui favorise le collectif et la Qualité de Vie au Travail.

FOCUS- Le réaménagement du site technique Balzac se poursuit

Montant des investissements au BP21: 0.3 M€

Montant net pour la Ville de Grenoble : 0.3M€

Engagé il y a quatre ans, le programme de réhabilitation de Balzac, le plus grand site technique de la Ville (10 100 m²), est entré dans une nouvelle phase en automne 2020. Plusieurs chantiers ou emménagements de service sont menés de concert pour remettre aux normes certains locaux ou optimiser leur fonctionnement.



Le service Interventions de proximité, qui emploie 75 agent-es sur le site, est le premier concerné avec la rénovation des 250 m² de locaux de l'unité contact et de l'équipe administrative (un service qui bénéficiera aussi, en 2022, de travaux de modernisation de l'atelier menuiserie). Comme le service voisin des Espaces verts dont les vestiaires et communs vont être rénovés début 2021, l'ensemble va être remis aux normes pour accroître le confort thermique, acoustique et l'ambiance lumineuse (éclairage par le sol, le plafond, puits de lumière...).

Autre aménagement majeur de la réhabilitation de Balzac, l'arrivée en fin d'année 2020 d'une partie du service Achat logistique dans la halle sud, qui a permis d'agrandir le magasin habillement. Un emménagement qui s'accompagne de la matérialisation d'un cheminement pour les piétons vers celui-ci, et dans un second temps pour les véhicules.

L'occupation et l'activité du site vont continuer à augmenter avec l'arrivée probable à Balzac d'une partie des équipes du service Propreté urbaine dans les années à venir.

Montant des investissements au BP21: 3,3M€

Montant net pour la Ville de Grenoble : 3,2M€ (0,2M€ de recettes attendues)

Plus de 60 agent-es dans le service commun Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes –Métropole, CCAS

La crise sanitaire, et a fortiori les confinements, ont montré l'importance, pour une collectivité territoriale, de mettre en œuvre une stratégie numérique robuste mettant les usages et les usagers au cœur de sa réflexion sans perdre le cap de la sobriété.

La feuille de route numérique s'appuie sur 2 axes principaux : égalité et sobriété numérique.

L'égalité numérique correspond à la volonté d'encourager l'inclusion des usagers et des citoyennes dans la fabrique de la Ville. Cette volonté d'égalité face au numérique nécessite de renforcer la culture, les usages et les compétences numériques individuelles. Elle passe notamment par la formation des habitants et des agent-es pour lutter contre la fracture numérique. C'est dans ce sens que la Ville a décidé de répondre à l'appel à projet national de recrutement de médiateurs numériques en 2021 dans le cadre du plan de relance élaboré par l'Etat.

La sobriété numérique vise à réduire l'impact environnemental du numérique, en particulier en matière de stockage et de dépenses énergétiques. Ce sont autant de critères qui président aux choix faits en matière de conduite de projet, ou d'investissements, comme ceux récemment faits dans le nouveau data center municipal.

Parallèlement, le choix est fait d'asseoir la souveraineté et l'indépendance de Grenoble en matière de data et d'innovation numérique. L'hébergement de données en interne est privilégié, et la Ville entend également poursuivre la démarche d'open data (cf <https://data.metropolegrenoble.fr/>).

Enfin, le renforcement des actions de cybersécurité permettra de renforcer la confiance et développer la résilience de l'organisation, de manière à mieux accompagner la transition de l'organisation pour plus d'efficacité et de simplicité du service public.

3. Equilibres financiers et investissements



Les projections présentées ci-après visent à fournir une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière de la Ville de Grenoble sur la période 2021-2024 dans le cadre de ce rapport d'orientations budgétaires.

Après les transferts de compétences conséquents qui ont accompagné le passage en Métropole lors du dernier mandat, cette année 2021 s'annonce comme une année de stabilité quant aux transferts de compétences.

Les projections développées ci-après reposent sur un certain nombre d'hypothèses en fonction des informations connues à ce jour. Elles ne peuvent donc constituer des certitudes sur les niveaux exacts de dépenses ou de recettes, a fortiori dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons aujourd'hui.

Grands équilibres financiers

En Millions d'euros	CA 2019	BP 2020	ROB 2021		
FONCTIONNEMENT					
Recettes de fonctionnement (en M€)					
Fiscalité (3 taxes)	143,53	144,83	146	à	147
Compensations	5,55	5,76	5	à	5
Dotations Métropolitaines (AC, DSC)	34,31	34,32	34	à	34
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	28,22	28,17	28	à	28
Autres recettes	54,91	48,36	47	à	48
Total recettes réelles de fonctionnement	266,52	261,44	260	à	262
Dépenses de fonctionnement (en M€)					
Frais de personnel	134,85	138,78	140	à	141
Subventions CCAS	18,90	18,97	19	à	19
Autres subventions	17,19	17,32	18	à	18
Charges à caractère général	46,35	47,31	48	à	49
Autres dépenses	17,05	15,87	15	à	16
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	234,35	238,25	240	à	243
INVESTISSEMENT					
Recettes d'investissement (en M€)					
Recettes d'investissement hors emprunts	43,81	24,55	31	à	31
Emprunts nouveaux	12,36	22,32	32	à	33
Recettes financières hors emprunts nouveaux	0,00	1,70	0,07	à	0,07
Recettes réelles d'investissement	56,18	48,57	63	à	64
Dépenses d'investissement (en M€)					
Dépenses d'équipement	44,73	43,53	58	à	59
Remboursement emprunt	23,23	24,27	24	à	24
Dépenses financières hors remboursement du capital	0,00	1,71	0,07	à	0,07
Autres dépenses d'investissement	0,34	2,25	0,3	à	0,3
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	68,31	71,76	82	à	83
Épargne brute	29,99	23,49	20,3	à	19,2
Épargne nette *	9,04	1,31	-1,5	à	-2,0

*dette récupérable et travaux d'investissement en régie déduits

Prospective financière 2021-2024

La prospective financière a été construite à partir du compte administratif 2020 estimé avec un taux de réalisation de 70% des dépenses d'investissement et un taux compris entre 95% et 99% sur les dépenses et les recettes de fonctionnement selon la nature des dépenses et des recettes.

	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	260 M€	262 M€	264M€	266M€
Dépenses réelles de fonctionnement	240M€	239M€	242M€	244M€
Epargne brute	20M€	23M€	22M€	22M€
Remboursement du capital de la dette	22M€	22M€	21M€	21M€
Epargne nette	-2M€	1M€	1M€	1M€

La prospective financière élaborée pour les années futures permet d'accompagner les projets du mandat dans le respect des ratios financiers réglementaires.

Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes

La taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) disparaît du panier de ressources fiscales de la Ville dès 2021 alors qu'elle représentait environ un tiers des contributions directes en 2020. En contrepartie, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) intègre le panier de ressources. La Ville de Grenoble fait partie des communes dites « sous compensées » à l'issue de la réforme : la descente de la TFB départementale ne permet pas, dans un premier temps, de compenser la perte du produit de THRP. Un dispositif a donc été établi pour corriger cet écart. Le coefficient correcteur n'a pas encore été communiqué. Selon les informations disponibles à ce jour, la compensation après suppression de la THRP devrait être proche de 15M€. La Ville de Grenoble conserve la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La Ville de Grenoble ne percevra plus les allocations compensatrices TH (personnes de condition modeste) qui intègrent le calcul de la compensation après la suppression de la THRP. La progression de ces allocations compensatrices était dynamique sur le territoire de la commune. Or, le montant choisi pour le calcul de la compensation TH versée en 2021 est celui de 2020 (calculé à partir des bases exonérées de 2019), impliquant alors une perte de dynamisme des ressources.

Les taux d'imposition restant inchangés en 2021, la seule évolution résulte de l'évolution des bases, variable selon le type de locaux et l'impôt. Les hypothèses d'évolution sont :

- 0,8% pour les locaux professionnels dont 0,8% d'évolution forfaitaire sans évolution physique
- 1,2% pour les locaux d'habitation et industriels dont 0,2% d'évolution nominale liée à l'inflation et 1% d'évolution physique sur la TFB
- 0,2% pour les habitations sur la THRS, dont 0,2% d'évolution nominale liée à l'inflation et sans évolution physique.

Concernant les autres impôts et taxes, à savoir principalement les droits de mutation à titre onéreux, la taxe sur la consommation finale d'électricité, les droits de place et la taxe sur la publicité extérieure, une hypothèse prudente de stabilité a été prise par rapport à 2020. De même, les années futures reposent sur une stabilité de ces produits.

TAXES – évolution globale des bases	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	0,2%	1%	1%	1%
Taxe foncier bâti locaux professionnels	0,8%	1%	1%	1%
Taxe foncier bâti locaux d'habitation	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%

Dotations et participations

Dotations de l'Etat

Du fait de la stabilité des concours financiers de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2021 devrait être proche du montant de 2020 et s'élever à 28M€, la hausse de la dotation de solidarité urbaine devant quasiment compenser la baisse prévisible de la dotation forfaitaire suite à la hausse de la péréquation décidée au niveau national. Ne figurant pas cette année dans les variables d'ajustement, la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) devrait donc rester au montant notifié en 2020, soit une légère baisse par rapport au budget primitif 2020. Le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) est lui figé depuis la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle en 2010.

Dans les années futures, les hypothèses reposent sur une stabilité des dotations.

Dotations de la Métropole

La dotation de solidarité communautaire devrait, à ce jour, rester au minimum inchangée et s'élever à 7M€ mais une discussion s'engage pour l'adoption d'un pacte financier et fiscal fin 2021, qui devrait apporter davantage d'équité financière au sein des communes de l'agglomération, conformément à la loi de finances 2020.

L'attribution de compensation devrait tenir compte notamment de la reprise du pouvoir de police spéciale en matière de circulation et de stationnement par la Ville et de la fin du reversement par la Métropole des recettes du Fonds Social Européen au titre de la compétence « insertion emploi » puisque la Ville a désormais perçu toutes les recettes liées aux dépenses qu'elle avait engagées avant le transfert de cette compétence à la Métropole en 2019. De ce fait, l'attribution de compensation devrait diminuer de 0,6M€ entre les deux exercices pour s'établir à 26,5M€.

La prospective financière des années futures repose, a minima, sur une stabilité des dotations métropolitaines mais il n'est pas interdit de penser que les charges de centralité qui pèsent lourdement sur la ville de Grenoble, soient davantage prises en compte dans le cadre du futur accord de pacte financier et fiscal.

Autres produits de participations

Les produits de participation reçus (à savoir les subventions perçues de l'Etat, Département, Métropole, Région, Union Européenne et de divers organismes tels que la CAF par exemple) devraient être en hausse en 2021 par rapport au budget 2020 du fait notamment du remboursement de la Ville par l'Etat du forfait versé par la Ville aux écoles maternelles privées pour la scolarisation des enfants à partir de 3 ans et de l'obtention de recettes liées à divers projets (Capitale verte européenne, coopération décentralisée avec Sevan et Bethléem...)

La prospective repose sur un gel de ces produits pour les années suivantes.

Autres recettes

Les produits des services devraient diminuer de près de 0,7M€ entre le BP 2020 et le BP 2021 pour tenir compte d'une part de la crise sanitaire et d'autre part de la perte structurelle de certaines recettes, et ce malgré la reprise du pouvoir de police spéciale en matière de circulation et de stationnement qui verra la Ville encaisser directement ces redevances d'occupation du domaine public.

Les produits financiers devraient diminuer de 0,5M€ entre 2020 et 2021 pour s'établir à 1,3M€ compte tenu notamment de la baisse des dividendes. Les produits financiers intégreront par ailleurs le remboursement des intérêts de la dette récupérable contractualisée avec la Métropole.

En synthèse, les recettes réelles de fonctionnement devraient rester très stables entre 2020 et 2021.

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient s'élever entre 47 et 48M€, soit une hausse maximale de 2% pour tenir compte notamment des dépenses liées à la crise sanitaire (achat de masques, produits d'entretien, prestations de nettoyage renforcé).

Les années futures reposent sur une évolution des charges à caractère général de l'ordre de 1% afin de maintenir un niveau suffisant d'autofinancement.

Masse salariale

La construction du budget pour les dépenses de personnel 2021 est particulière tant l'année 2020 a été atypique. Si la masse salariale consommée est globalement constante entre 2019 et 2020 (137,8M€ pour le budget principal et les deux budgets annexes self Clémenceau et cuisine centrale), sa structure a fortement évolué. Les dépenses liées à l'évènementiel ont fortement diminué, alors même que la Ville, engagée auprès de ses personnels, a maintenu les rémunérations de ses agents, notamment vacataires et horaires, pendant les périodes de confinement, remplissant pleinement son rôle de bouclier social.

Le montant des charges de personnel devrait s'élever entre 142,5M€ et 143M€ en 2021 sur l'ensemble des 3 budgets dont entre 140M€ et 141M€ sur le budget principal.

Plus précisément, pour le calcul de la masse salariale, la construction du budget 2021 correspond à la prise en compte :

- Des mesures décidées au niveau national et de celles qui relèvent du cadre commun de la fonction publique territoriale : il s'agit en particulier de la prise en compte du déroulement de carrière des agent-es avec un effet glissement vieillesse technicité estimé à 1,4 M€. La suite de la mise en place du parcours professionnel, carrières et rémunérations est évaluée à 0,44 M€ liée à la poursuite de la refonte de certaines grilles et la mise en place d'une prime précarité dont le montant est, elle, évaluée à 0,4 M€. Une partie de ces hausses est absorbée par un effet « noria » sur les nouveaux recrutements : les départs en retraite se sont élevés à 101 en 2020.
- Des résultats des négociations inscrites à l'agenda social avec les organisations syndicales : ces dernières se traduisent en particulier par la poursuite des travaux sur la déprécarisation des personnels, et la négociation en cours d'un second protocole concernant les personnels de la direction éducation jeunesse.

- Une mobilisation en faveur des conditions de travail et la lutte contre les accidents de travail : en particulier, la Ville mènera une étude approfondie du métier d'ATSEM et d'un plan d'action à mettre en place au sein d'un projet financé par le fonds national de prévention. Le renouvellement de la convention avec le FIPH, permet quant à lui d'envisager la poursuite de l'effort mené pour le maintien dans l'emploi et l'accompagnement de personnels en situation de handicap, notamment dans le cadre de l'apprentissage, avec un taux de BOE qui est de 8,9%.
- De la ré-internalisation des pouvoirs de police, dont le montant est de 500k€ (compensée par une hausse de l'attribution de compensation de la Métropole à la Ville qui doit intervenir suite à une CLECT en 2021).
- Du soutien de la Ville quant à sa responsabilité sociale d'employeur : il s'agit en premier lieu de la poursuite et pérennisation de l'indemnité kilométrique vélo dans le cadre désormais du forfait mobilité durable (200 € maximum par an pour les agent-es). Le nombre de bénéficiaires a fortement augmenté passant de 276 en 2019 à 484 fin 2020.
- De l'organisation de deux élections en 2021, cantonales et régionales, contre un seul tour en 2020.

Les années futures reposent sur une évolution des charges de personnel de l'ordre de 1%.

Subventions

Le budget 2021 prévoit une hausse globale des subventions de l'ordre de 3% pour tenir compte notamment de l'abondement du fonds de soutien au monde associatif et culturel lié à la crise sanitaire, du versement du forfait aux écoles maternelles privées pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et de la hausse de la subvention au CCAS.

La subvention au CCAS devrait en effet augmenter de 1,6% pour se situer à 19,3M€ pour tenir compte de l'inclusion dans la subvention des frais supportés par le CCAS au titre de l'hébergement d'urgence et qui étaient jusqu'ici refacturés à la Ville. La prospective des années futures repose sur une hausse des subventions de 1% par an.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes devraient augmenter de 11,5% du fait notamment de la mise à disposition d'une offre de restauration dans le bâtiment Camille Claudel, des baisses de loyers supportées par le budget annexe activités économiques compte tenu du départ de certains locataires (SPL eau notamment) et de la hausse des denrées alimentaires à la cuisine centrale.

En synthèse, les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal devraient augmenter de 1,3% entre 2020 et 2021. Tous budgets confondus, les dépenses réelles de fonctionnement devraient augmenter de 1,6% en 2021.

Planification des investissements

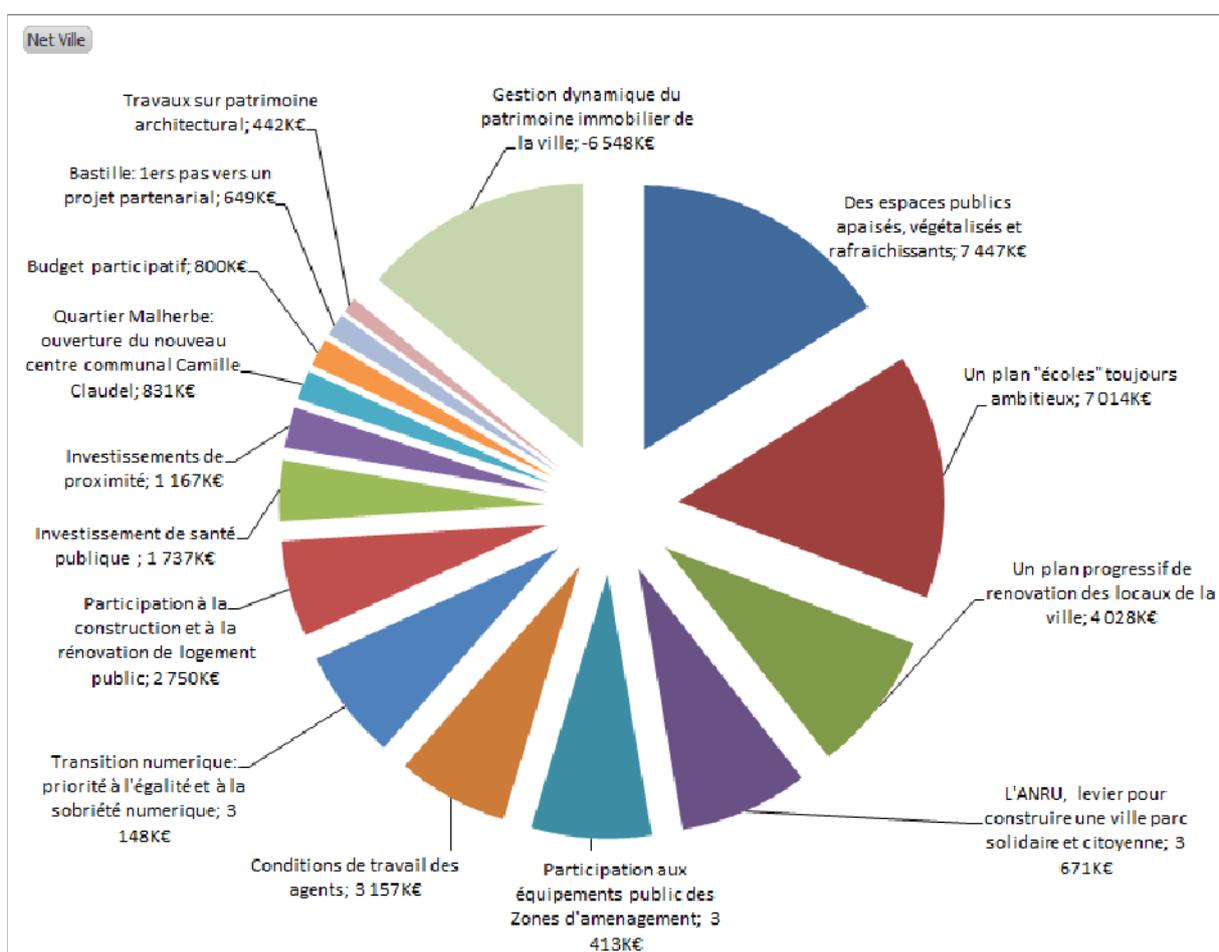
Les données ci-dessous correspondent à une prévision établie fin 2020 des dépenses et recettes potentielles pour la Ville des investissements réalisés sur le territoire grenoblois-e-s (budget principal uniquement). Le projet de budget 2021 pourra faire apparaître des variations en fonction notamment de l'avancée des opérations. Il s'agit de prévisions pluriannuelles qui sont mises à jour régulièrement pour s'adapter, en permanence, aux réalités des projets et urgences.

La programmation pluriannuelle des investissements du mandat repose sur un montant de 200M€ net, soit 30M€ nets par an. Les investissements des années à venir sont en cours de programmation et d'arbitrage. Ils s'inscriront dans les priorités du mandat pour anticiper le territoire de demain et protéger les biens communs, amplifier les transitions, garantir toutes les sécurités, cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action.

Projets d'investissement	LT	Dépense	Recette	Net investi par la Ville
☐ Des espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants		7 703K€	-256K€	7 447K€
<i>dont aménagements de la Grande esplanade</i>		1 800K€		1 800K€
<i>dont déminéralisation et végétalisation de la place Victor Hugo</i>		1 952K€		1 952K€
<i>dont rues aux écoles</i>		800K€		800K€
<i>dont Cœur de ville - cœur de métropole</i>		798K€		799K€
☐ Un plan "écoles" toujours ambitieux		9 977K€	-2 963K€	7 014K€
<i>dont construction nouvelle école Flaubert</i>		3 830K€	-305K€	3 725K€
<i>dont extension de l'école élémentaire J Racine</i>		775K€	-195K€	580K€
<i>dont extension de l'école Diderot</i>		1 831K€	-300K€	1 531K€
<i>dont grand programme de petits travaux</i>		1 867K€	-44K€	1 823K€
☐ Un plan progressif de rénovation des locaux de la ville		6 789K€	-2 761K€	4 028K€
<i>dont isolation de l'école et du gymnase Vallier, requalification du parc Vallier-Catane</i>		1 928K€	-2 000K€	-72K€
<i>dont maintenance des équipements culturels</i>		1 198K€	-315K€	883K€
<i>dont maintenance des équipements sportifs</i>		1 765K€		1 765K€
<i>dont maintenance des locaux associatifs</i>		753K€	-200K€	553K€
<i>dont rénovation du gymnase de La Rampe</i>		905K€	-246K€	659K€
☐ L'ANRU, levier pour construire une ville parc solidaire et citoyenne		3 907K€	-236K€	3 671K€
<i>dont nouvel équipement jeunesse</i>		951K€	0K€	951K€
<i>dont ouverture du parc de la Vileneuve</i>		1 462K€	0K€	1 462K€
<i>dont pole enfance des Trembles</i>		400K€		400K€
☐ Participation aux équipements public des Zones d'aménagement		9 059K€	-6 556K€	3 413K€
<i>dont Abbaye</i>		467K€		467K€
<i>dont Chatelet</i>		3 280K€	-3 188K€	355K€
<i>dont ZAC Flaubert</i>		1 100K€		1 100K€
<i>dont ZAC Presqu'île</i>		1 800K€	-1 000K€	800K€
☐ Conditions de travail des agents		3 282K€	-126K€	3 157K€
<i>dont achat locaux pour relocalisation propreté urbaine sur Mistral</i>		350K€	-114K€	236K€
<i>dont aménagement des nouveaux locaux du service Archives</i>		200K€		200K€
<i>dont reconfiguration de l'accueil de l'hotel de ville</i>		200K€		200K€
<i>dont transformation du centre technique de Balzac</i>		300K€		300K€
Autres		2 232K€	-12K€	2 221K€
☐ Transition numerique: priorité à l'égalité et à la sobriété numerique		3 292K€	-144K€	3 148K€
☐ Participation à la construction et à la rénovation de logement public		3 661K€		2 750K€
<i>dont aide aux bailleurs</i>		388K€		388K€
<i>dont contribution à la construction de logement social à l'Abbaye</i>		167K€		167K€
<i>dont contribution à la construction de logement social ZAC Presqu'île</i>		1 083K€		1 083K€
<i>dont fonds de concours habitat dans le cadre du programme ANRU</i>		757K€		757K€
<i>dont campagne isolation mur/mur et ravalement de façades</i>		117K€		117K€

Projets d'investissement	Dépense	Recette	Net investi par la Ville
Investissement de santé publique	2 780K€	-1 042K€	1 737K€
<i>dont renouvellement de la flotte de véhicules</i>	<i>2 060K€</i>	<i>-245K€</i>	<i>1 814K€</i>
<i>dont études urbaines pour une ville santé</i>	<i>470K€</i>		<i>470K€</i>
Investissements de proximité	1 249K€	-82K€	1 167K€
<i>dont petits aménagements de secteurs</i>	<i>590K€</i>	<i>-5K€</i>	<i>585K€</i>
<i>dont urbanisme transitoire</i>	<i>200K€</i>		<i>200K€</i>
Quartier Malherbe: ouverture du nouveau centre communal Camille Claudel	1 675K€	-844K€	831K€
Budget participatif	800K€	0K€	800K€
Bastille: 1ers pas vers un projet partenarial	1 045K€	-396K€	649K€
- Travaux sur patrimoine architectural	819K€	-376K€	442K€
<i>dont Tour Perret</i>	<i>779K€</i>	<i>-376K€</i>	<i>402K€</i>
Gestion dynamique du patrimoine immobilier de la ville	880K€	-7 428K€	-6 548K€
<i>dont cession de locaux suite à l'ouverture du nouveau centre communal C. Claudel</i>		<i>-1 927K€</i>	<i>-1 927K€</i>
<i>dont versement au CCAS du produit de la Vente du Bâtiment L. Peñat</i>	<i>590K€</i>		<i>590K€</i>
Total général	56 918K€	-23 210K€	33 708K€

Les recettes sont présentées dans le tableau ci-dessus en négatif et viennent minorer les dépenses brutes.



4. Annexes



ANNEXE 1 : Budgets annexes et régie lumière – orientations 2021

Budget Annexe Self Clemenceau

Jusqu'à présent, ce budget annexe retraçait les activités de restauration administrative du Self Clémenceau à destination essentiellement des agents de la Ville. A partir de 2021, il enregistrera également les dépenses et les recettes liées à l'offre de restauration développée sur le site Camille Claudel. A cet égard, le nom de ce budget annexe devient donc « Budget annexe Selfs ».

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement passent de 1,04 M€ en 2020 à 1,10 M€ en 2021. Les charges courantes sont stables : en effet, la crise sanitaire entraînant une baisse de fréquentation liée au télétravail, les achats de denrées alimentaires sont en nette diminution, passant de 300 k€ en 2020 à 176 k€ en 2021. Les dépenses supplémentaires liées à l'ouverture d'une offre de restauration sur le site Camille Claudel entraînent donc une stabilité de l'enveloppe globale. Parallèlement, les charges de personnel progressent de 610 k€ en 2020 à 665 k€ en 2021.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement hors subvention exceptionnelle versée par le budget principal, elles sont en nette diminution, passant de 532 k€ à 285 k€. Cette diminution s'explique essentiellement par la diminution de fréquentation constatée depuis le début de la crise sanitaire.

En conséquence, la subvention exceptionnelle du budget principal évolue quant à elle de 565 k€ à 915 k€.

Les dépenses d'investissement progressent de 40 k€, passant de 60 à 100 k€. Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt sur ce budget en 2021.

Budget Annexe Cuisine Centrale

Ce budget annexe rassemble l'ensemble des dépenses et recettes des activités réalisées par la cuisine centrale dans le cadre de la production des repas à destination notamment des restaurants scolaires, des crèches et halte-garderie, ou du portage de repas. L'équilibre de ce budget se fait principalement par l'achat par le budget principal des repas produits par la Cuisine Centrale pour la restauration scolaire. Un projet d'extension de la cuisine centrale a été lancé afin d'améliorer les conditions de production.

L'augmentation des charges à caractère général (155k€) est en lien avec l'évolution des prix des denrées alimentaires et notamment celle concernant les approvisionnements bio et végétariens, domaines peu concurrentiels.

L'application des mesures réglementaires (dont GVT, prime de précarité, PPCR) et la prise en compte du renfort temporaire de conducteurs véhicules « poids lourds » dans l'attente de formation du personnel de la cuisine devraient aboutir à une augmentation des dépenses de personnel de 202k€ en 2021.

Un emprunt de 0,63M€ est inscrit afin de financer les dépenses d'investissement, dont la poursuite du renouvellement des véhicules de livraison (plus écologiques et ergonomiques), la restructuration de la cuisine centrale et l'achat de matériels.

La subvention d'équilibre versée à ce budget par le budget principal devrait se situer à 0,76M€.

Budget Annexe Activités Economiques

Malgré le transfert à la Métropole d'une partie des biens mis à la location dans le cadre de ce budget annexe dans le cadre de sa compétence « développement économique », certains biens loués pour des activités économiques sont restés propriétés de la ville et sont de ce fait toujours affectés à ce budget annexe (Polynôme, République...)

Parmi les autres biens affectés à ce budget annexe, se trouve notamment le Palais des Sports Pierre Mendès France avec l'ensemble des dépenses et recettes d'exploitation et d'entretien y afférent.

Le bâtiment Camille Claudel est quant à lui transféré au budget principal à partir du 1^{er} janvier 2021, compte tenu de son affectation à l'accueil de services administratifs de la Ville et du CCAS.

Le projet de budget est pour l'instant construit sur l'hypothèse d'une année de fonctionnement « normale » et devra être revu en fonction des conséquences de la crise sanitaire.

En 2021, la subvention d'équilibre de ce budget annexe devrait augmenter de 0,3M€ pour s'établir à 2,5M€ du fait notamment de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement liée essentiellement à la prise en charge de la taxe foncière du Palais des sports auparavant portée par le budget principal et de baisses de recettes de loyers.

Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé à ce stade.

Budget Annexe Locaux Culturels

Ce budget annexe n'intègre plus qu'un équipement, la Belle Electrique, suite au transfert de la MC2 à la Métropole au 1^{er} janvier 2017.

Le remboursement de l'emprunt représente 0,2 M€ en dépenses de fonctionnement et 1 M€ en dépenses d'investissement dont 0,3 M€ sont pris en charge par la Métropole au titre de la dette récupérable pour la MC2.

La subvention d'équilibre versée à ce budget par le budget principal devrait s'élever à 1 M€ comme l'an passé.

Budget Annexe Mistral – Eaux Claires

Ce budget intègre l'ensemble des opérations d'aménagement portées par la Ville dans le cadre de l'opération Mistral – Eaux Claires.

Cette opération est quasiment achevée. En 2021 ne sont prévus que de petits travaux de viabilisation à hauteur de 30 k€. Ce budget comporte par contre des montants importants d'écritures d'ordre (sans flux financiers) de suivi des stocks de terrains.

Pour les années à venir, les seules dépenses prévues devraient concerner des travaux portés par GRT Gaz.

Régie Lumière

La régie Lumière a été créée au 1^{er} septembre 2015. Cette régie à autonomie financière intègre l'ensemble des flux financiers liés au CREM (contrat réalisation exploitation maintenance) passés pour l'exploitation de l'éclairage public.

Outre la volonté politique de mettre en place des solutions économes en matière de consommation énergétique, la régie Lumière porte l'ensemble de la politique de développement, de modernisation, de renouvellement et d'entretien des points lumineux de la Ville. Ce budget intègre en outre l'ensemble des dépenses et recettes liées aux illuminations de Noël.

Les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) devraient s'élever à 2,4M€ en augmentation de 149k€ par rapport au BP 2020 car sont intégrés dans le budget 2021 des travaux pour l'ANRU Mistral (120k€). Ces investissements d'avenir sont principalement financés par l'emprunt (2,3 M€). Pour le reste, les charges d'entretien s'équilibrent par une subvention exceptionnelle en provenance du budget principal. A ce stade, la subvention exceptionnelle de ce budget devrait diminuer pour s'établir à 2,4M€ contre 2,6M€ au BP 2020.

ANNEXE 2 : STRUCTURE DES EFFECTIFS (Année 2019)

Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2019)

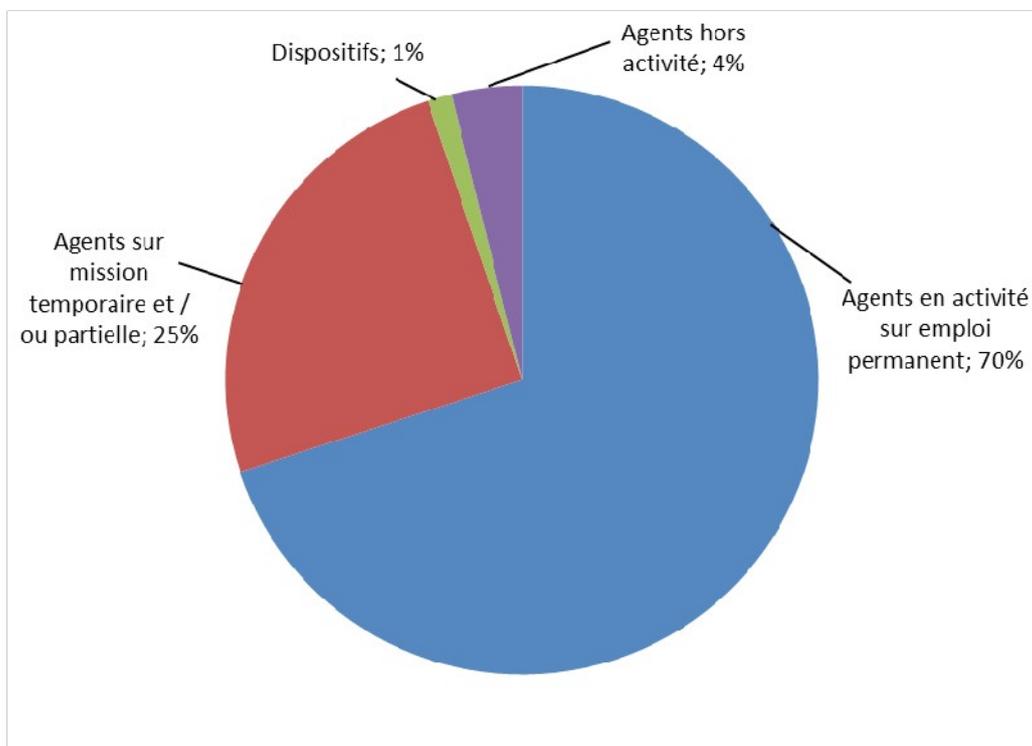
	CAT. A	CAT. B	CAT. C	TOTAL
Titulaires et stagiaires CNRACL	314	464	1 706	2 484
Titulaires et stagiaires IRCANTEC	5	5	54	64
Titulaires détachés autres fonctions publiques	9	5	5	19
<i>Sous total titulaire</i>	<i>328</i>	<i>474</i>	<i>1 765</i>	<i>2 567</i>
Contractuels (RQTH)		1	3	4
Contractuels durée D (*)	45	58	23	126
Contractuels durée I (*)	22	2		24
<i>Sous total non titulaires</i>	<i>67</i>	<i>61</i>	<i>26</i>	<i>154</i>
TOTAL	395	535	1 791	2 721

Répartition par catégorie et département des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2019)

	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Direction Générale	43	39	144	226
Finances, contrôle de gestion, juridique	30	13	98	141
Ressources Humaines – Numériques	23	35	42	100
Ville Durable	66	75	585	726
Ville Emancipatrice	136	296	757	1 189
Ville Solidaire et Citoyenne	97	77	165	339
TOTAL	395	535	1791	2721

	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Direction Générale	19%	17%	64%	100%
Finances, contrôle de gestion, juridique	21%	9%	70%	100%
Ressources Humaines – Numériques	23%	35%	42%	100%
Ville Durable	10%	9%	81%	100%
Ville Emancipatrice	11%	25%	64%	100%
Ville Solidaire et Citoyenne	28%	23%	49%	100%
TOTAL	15%	20%	66%	100%

Répartition des effectifs gérés au 31/12/2019



Durée du travail (Année 2019)

La durée actuelle du temps de travail de la Ville de Grenoble a été définie en 1983 avec un passage aux 35 heures hebdomadaires dans le cadre d'un contrat de solidarité passé avec l'État. La durée annuelle n'a pas non plus été modifiée depuis sauf, en 2004, pour rajouter 7 heures de travail suite à l'instauration de la journée de solidarité. Ainsi la durée annuelle est de 1593 heures. Elle peut être portée à 1579 heures pour les agents bénéficiant d'une autorisation d'absence dite "jour du Maire" (2 jours soit 14 h maximum/an). Il ne s'agit pas d'un jour de congé, les dates sont imposées et les agents n'en bénéficient pas s'ils sont malades ou absents pour une autre raison le jour choisi.

Répartition des temps de travail (Année 2019)

	Temps plein	Temps partiel	Temps partiel thérapeutique	Temps non complet	TOTAL Mairie
2019	2 169	281	65	206	2 721
% de l'effectif global	79,71 %	10,33 %	2,39 %	7,57 %	100,00 %

Détails des temps partiels et des temps non complets (Année 2019)

Temps partiel	Ensemble	%
50%	9	3,20 %
60%	3	1,06 %
70%	6	2,14 %
80%	175	62,28 %
90%	88	31,32 %
Total	281	100,00 %

TEMPS NON COMPLET	Ensemble	%
< 10%	0	0,00 %
>= 10% et < 20%	3	1,46 %
>= 20% et < 30%	6	2,91 %
>= 30% et < 40%	6	2,91 %
>= 40% et < 50%	3	1,46 %
>= 50% et < 60%	29	14,08 %
>= 60% et < 70%	15	7,28 %
>= 70% et < 80%	27	13,11 %
>= 80% et < 90%	100	48,54 %
>= 90 %	17	8,25 %
Total	206	100,00 %

Rémunérations

REMUNERATIONS DES FONCTIONNAIRES ET DES CONTRACTUELS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT AYANT TRAVAILLE AU MOINS UN JOUR DURANT L'ANNEE 2019

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	MONTANT TOTAL DES REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES		DONT PRIMES ET INDEMNITES AU TITRE DE L'ARTICLE 111		DONT PRIMES ET INDEMNITES (y.c. heures supplémentaires) RELEVANT DE L'ARTICLE 88 (hors remboursement de frais)		DONT NBI		DONT HEURES SUPPLEMENTAIRES OU COMPLEMENTAIRES (hors article 88)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	5 236 801 €	9 168 535 €	334 363 €	589 319 €	792 087 €	1 410 095 €	35 590 €	91 056 €	13 316 €	9 410 €
Catégorie B	5 730 703 €	9 593 315 €	370 977 €	645 361 €	704 501 €	998 970 €	53 787 €	96 179 €	95 636 €	39 190 €
Catégorie C	26 528 685 €	21 008 074 €	1 637 094 €	1 395 460 €	2 936 316 €	2 322 658 €	272 831 €	214 514 €	1 376 367 €	202 272 €
Agents et ouvriers territoriaux de la Mayotte (AOTM)										
Total	37 496 189 €	39 769 925 €	2 342 434 €	2 630 139 €	4 432 904 €	4 731 723 €	362 208 €	401 749 €	1 485 319 €	250 872 €

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	MONTANT TOTAL DES REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES		DONT PRIMES ET INDEMNITES AU TITRE DE L'ARTICLE 111		DONT PRIMES ET INDEMNITES (y.c. heures supplémentaires) RELEVANT DE L'ARTICLE 88 (hors remboursement de frais)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	1 137 240 €	1 181 186 €	237 140 €	242 989 €	4 773 €	3 825 €
Catégorie B	521 990 €	1 174 825 €	100 656 €	220 437 €	5 356 €	6 340 €
Catégorie C	1 385 479 €	989 665 €	226 421 €	167 924 €	58 873 €	10 528 €
Agents et ouvriers territoriaux de la Mayotte (AOTM)						
Total	3 044 709 €	3 345 676 €	564 218 €	631 350 €	69 002 €	20 692 €

AVANTAGES EN NATURE DECLARES

	MONTANT
Avantage en nature (logement)	19 054 €
Avantage en nature (repas)	102 402 €
	121 456 €

ANNEXE 3 : Eléments relatifs à la dette du budget principal – orientations 2021

L'ensemble des éléments présentés ci-dessous est issu de la prospective financière qui repose sur des taux de réalisation de 70% des dépenses et recettes d'investissement et un taux compris entre 95% et 99% sur les dépenses et recettes de fonctionnement selon la nature des dépenses et recettes. Aussi, les montants d'annuité, d'emprunts nouveaux et d'encours de dette sont présentés ci-après sur une hypothèse de réalisation de 70% des dépenses et recettes d'investissement.

Contexte financier, stratégie d'endettement

Contexte Financier

Les taux d'intérêts court terme resteront stables à des niveaux proches des taux de dépôts de la BCE (-0,50%) avec des anticipations de taux négatifs au-delà de 2024 du fait des politiques interventionnistes des banques centrales.

Les taux longs remonteront très progressivement et resteront à des niveaux très bas sur l'année 2021, ce qui devrait permettre à la Ville de bénéficier de conditions très favorables pour ses contractualisations d'emprunt sur 2021.

Transparence Financière

Depuis 2013 (délibération n°43 du 28 janvier 2013), la Ville sollicite chaque année de ses partenaires bancaires, dans un souci de transparence financière, différents éléments sur leurs activités et leur chiffre d'affaires notamment. La Ville demande également à ses partenaires lors des consultations bancaires de préciser les procédures qu'ils ont mises en place en matière de lutte contre le blanchiment et en faveur de l'investissement socialement et écologiquement responsable.

Stratégie d'endettement

Compte tenu du contexte du marché des taux, la Ville souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux d'intérêt doit être limitée. Dans le souci d'optimiser sa gestion de dette et dans le cadre des circulaires n° NOR INTB9200260C du 15 septembre 1992 et n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, ainsi que de l'article 32 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, la Ville pourra recourir à des produits de financement qui pourront être des emprunts classiques à taux fixes simple, à phase ou à taux variables non structurés. Les taux variables seront essentiellement indexés sur l'indice Ester.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements bancaires.

Profil des emprunts futurs

	2021	2022	2023	2024
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,20%	1,40%
Durée d'amortissement en années	20	20	20	20

Annuité de la dette

	2021	2022	2023	2024
Charges financières nettes (après retrait dette récupérable voirie)	6 M€	5 M€	4 M€	4M€
Amortissement du capital (après retrait dette récupérable voirie)	22 M€	23 M€	21 M€	21 M€
Annuité de la dette	28 M€	28M€	25 M€	25 M€

Encours de dette et capacité de désendettement

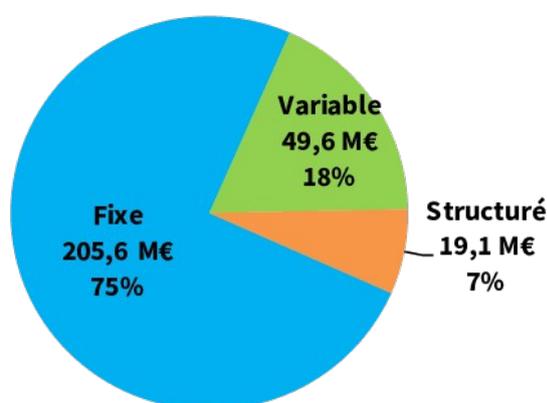
	2021	2022	2023	2024
Encours de dette budget principal	258 M€	253 M€	247 M€	240 M€
Epargne brute	20 M€	23 M€	22 M€	22 M€
Capacité de désendettement	11	11	11	11

Structure de la dette

La structure de l'encours de dette du Budget principal au 31/12/2021 après swap reste majoritairement positionnée sur du taux fixe et sur un risque d'indice et de structure faible (1A-1B). L'encours de dette présenté ci-dessous repose sur une réalisation à 100% des dépenses et des recettes ainsi que de l'emprunt 2021.

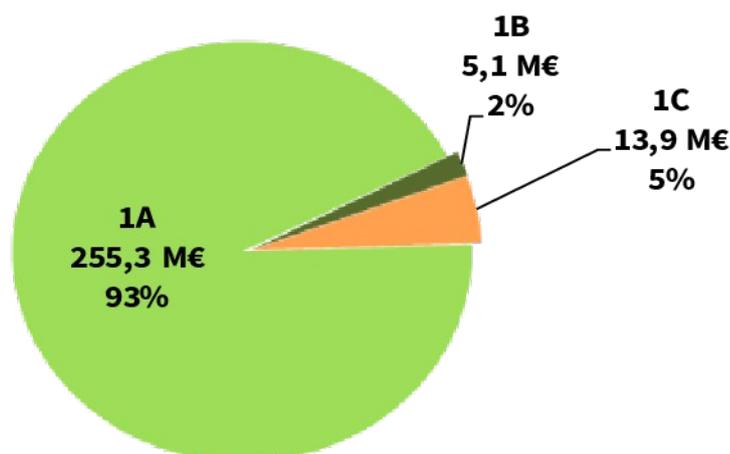
Structure de la dette après swaps

274,3M€ au 31/12/2021



Classification des risques après swaps

274,3M€ au 31/12/2021



Encours de dette consolidé

En millions d'euros	CA 2014 au 31/12	CA 2015 au 31/12	CA 2016 au 31/12	CA 2017 au 31/12	CA 2018 au 31/12	CA 2019 au 31/12	CA 2020 au 31/12	Cible au 31.12.2021
Budget Principal (1)	266,99*	274,48	273,59	275,86	271,14	261,17	261,07	274,31
après retrait dette récupérable	266,99*	252,37	254,31	259,23	256,97	249,29	251,29	266,43
Budgets Annexes après retrait dettes récupérables	113,38	42,03	47,06	41,11	41,18	36,86	36,21	32,01
Stationnement	50,31							
Activités Économiques	39,48	18,79	23,19	21,33	19,48	14,68	13,31	7,70
Locaux culturels	19,32	18,42	17,44	13,41	12,77	12,10	11,39	10,64
Self Clémenceau	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04	0,03	0,03	0,02
Teisseire-Jeux Olympiques	0,34	0,32	0,30	0,28	0,26			
Mistral-Eaux Claires	0,03	0,03	0,02	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00
Cuisine centrale	3,85	3,64	3,37	3,19	3,00	2,81	3,31	3,59
Régie Lumière		0,79	2,70	2,84	5,62	7,23	8,17	10,05
Budgets Annexes sans retrait des dettes récupérables (2)	113,38	42,03	47,06	44,14	43,84	41,89	40,50	35,63
Total budget principal et budgets annexes sans retrait des dettes récupérables (3) = (1) + (2)	380,37	316,51	320,65	320,01	314,97	303,06	301,58	309,94
Total report d'emprunts (perçus début N+1) (4)	5,59	0,98	7,97	6,65	8,01	13,27	9,57	
Total avec reports = (3) + (4)	385,96	317,49	328,62	326,66	322,98	316,33	311,15	309,94

*Ce montant tient compte de l'incidence du transfert d'emprunt à la nouvelle régie de l'eau potable (REP).

Au 31/12/2021, l'encours du Budget Principal intègre l'encours de dette de l'emprunt lié à l'acquisition du bâtiment Claudel initialement affecté sur le budget annexe Activités économiques jusqu'au 31/12/2020. L'encours tient également compte, à partir de 2019, des régularisations d'encours de dette avec la Métropole suite au transfert des budgets stationnement et eau.

L'encours de dette du budget annexe Activités économiques tient aussi compte dès 2019 de la régularisation avec la Métropole de l'encours de dette transféré au titre de la compétence économie en 2015.

La capacité de financement (différence entre les emprunts nouveaux et le remboursement du capital), tous budgets, devrait être de 7,86 M€ en 2021.

ANNEXE 4 : Etat des autorisations de programmes et des crédits de paiement

Libellé ACP	Dernière année AP	Mouvement	Dernier montant de l'AP voté	Révision 2021	Total voté 2021	CP réalisés < 2021	CP votés 2021	CP restant à réaliser
ANRU 2 Villeneuve	2025	Dépense	32 528 161	2 793 416	35 321 577	278 876	5 405 602	29 637 099
		Recette	7 726 814	703 083	8 429 897	-	737 729	7 692 168
		Dépense nette	24 801 347	2 090 333	26 891 680	278 876	4 667 873	21 944 931
ANRU 2 Mistral	2024	Dépense	3 063 636	184 563	3 248 199	195 563	1 498 938	1 553 698
		Recette	600 000	-	600 000	-	314 000	286 000
		Dépense nette	2 463 636	184 563	2 648 199	195 563	1 184 938	1 267 698
Plaine des Sports	2021	Dépense	11 657 011	-	11 657 011	11 647 243	9 768	-
		Recette	1 247 905	-	1 247 905	1 247 905	-	-
		Dépense nette	10 409 106	-	10 409 106	10 399 338	9 768	-
Plan Ecoles	2024	Dépense	64 892 932	1 480 300	66 373 232	38 190 732	9 723 000	18 459 500
		Recette	8 185 436	-	8 185 436	5 203 079	1 762 799	1 219 558
		Dépense nette	56 707 496	1 480 300	58 187 796	32 987 653	7 960 201	17 239 942
Travaux Bâtiments Culturels	2022	Dépense	7 124 652	467 994	7 592 646	5 353 646	1 217 000	1 022 000
		Recette	1 762 567	-	1 762 567	1 208 092	331 000	223 475
		Dépense nette	5 362 085	467 994	5 830 079	4 145 554	886 000	798 525
SPL OSER - Rénovation énergétique Ampère, Painlevé et Elisée Chatin	2021	Dépense	7 465 293	-	7 465 293	7 343 788	2 621 208	-
		Recette	5 665 152	39 068	5 626 084	4 426 084	1 200 000	-
		Dépense nette	1 800 141	39 068	1 839 209	2 917 704	1 421 208	-
Travaux d'aménagement de la place Victor Hugo	2023	Dépense	2 074 164	-	2 074 164	40 027	1 951 793	82 344
		Recette	-	-	-	-	-	-
		Dépense nette	2 074 164	-	2 074 164	40 027	1 951 793	82 344
Plan de renouvellement de la flotte de véhicules - Budget principal	2024	Dépense	10 308 038	5 287 748	15 595 786	2 461 113	2 034 673	11 100 000
		Recette	706 377	-	706 377	461 102	245 275	-
		Dépense nette	9 601 661	5 287 748	14 889 409	2 000 011	1 789 398	11 100 000
Modernisation de la flotte de véhicules de la cuisine centrale- Budget annexe Cuisine centrale	2024	Dépense	799 400	57 100	856 500	618 273	238 227	-
		Recette	-	-	-	-	-	-
		Dépense nette	799 400	57 100	856 500	618 273	238 227	-
Restructuration et extension de la cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale	2024	Dépense	5 367 400	296 240	5 071 160	-	-	5 071 160
		Recette	-	-	-	-	-	-
		Dépense nette	5 367 400	296 240	5 071 160	-	-	5 071 160

ANNEXE 5 : Etat des indemnités versées aux élus (art. L 5211-11-12-1 du CGCT)

Les montants indiqués sont les montants bruts mensuels, de juillet à décembre 2019.

NOM- Prénom	Ville	Métropole	Satellites
AGOBIAN Anouche	2 349,98 €	816,77€	
ALLOTO Maxence	2 349,98 €	816,77 €	
BACHER Katia	311,15 €		
BACK Antoine	2 349,98 €		
BELAIR Margot	2 349,98 €	816,77 €	
BELTRAN-LOPEZ Luis	1 328,62 €		
BEN REDJEB El Hasni	311,15 €	816,77 €	
BERANGER-FENOUILLET Nathalie	311,15 €		
BERON-PEREZ Nicolas	1 328,62 €	1 633,55 €	
BERTRAND Olivier	2 349,98 €	816,77 €	601,17 € (SPL Eaux de Grenoble)
BOER Brigitte	311,15 €		
BOUTAFA Cherif	311,15 €		
BOUZEGHOUB Hassen	311,15 €		
BRETTON Annabelle	2 349,98 €	816,77 €	
CAPDEPON Khira	2 349,98 €	816,77 €	
CARIGNON Alain	311,15 €	816,77 €	
CARROZ Emmanuel	2 349,98 €	816,77 €	
CENATIEMPO Cécile	311,15 €	1 089,03 €	
CHALAS Emilie	311,15 €	816,77 €	
CHASTAGNER Thierry	1 328,62 €		
CLOUAIRE Pascal	1 328,62 €	1 633,55 €	601,17 € (SEM Innovia)
CONFESSON Alain	2 349,98 €	816,77 €	601,17 € (SEM Cie de Chauffage) à compter du 29/09/2020
DESLATTES Céline	1 328,62 €	1 633,55 €	
DJIDEL Salima	1 328,62 €	1 633,55 €	
FLECHET Antoine	1 328,62 €		
FOUGERES-SOW Sylvie	311,15 €		
FRISTOT Vincent	2 349,98 €	816,77 €	601,17 € (SEM GEG)
GARNIER Christine	2 349,98 €	816,77 €	
HABFAST Claus	1 328,62 €		
JUVEN Pierre-André	2 349,98 €		
KADA Nicolas	2 349,98 €	816,77 €	

KRIEF Sandra	1 328,62 €	816,77 €	
LE BRET Chloé	1 328,62 €		
LHEUREUX Lucille	2 349,98 €	816,77 €	
LORINQUER Karen	311,15 €		
MARTIN Elisa	2 349,98 €	816,77 €	
MASSON Laure	311,15 €		
MENNETRIER Céline	2 349,98 €		
MERIAUX Pierre	2 349,98 €		
MONGABURU DOMEJEAN Yann	1 328,62 €	1 633,55 €	
NAMUR Gilles	2 349,98 €	816,77 €	
NOBLECOURT Olivier	311,15 €	816,77 €	
OLMOS Anne-Sophie	1 328,62 €	1 633,55 €	
PANTEL Chloé	2 349,98 €	816,77 €	
PETERS Isabelle	2 349,98 €		
PFISTER Laura	311,15 €	816,77 €	
PICOLLET Lionel	1 328,62 €	1 089,03 €	
PINEL Nicolas	311,15 €	816,77 €	
PIOLLE Eric	4 243,72 €	816,77 €	
ROCHE Anne-Sylvie	311,15 €	816,77 €	
SABRI Abdel Hakim	2 349,98 €	816,77 €	601,17 € (SEM Cie de Chauffage) jusqu'au 29/09/2020
SCHUMAN Barbara	1 328,62 €	1 089,03 €	601,17 € (SEM Grenoble Habitat)
SIX Olivier	311,15 €	1 089,03 €	
SOLDEVILLE Jérôme	1 328,62 €		
SPINI Dominique	311,15 €	816,77 €	
TAVEL Maud	2 349,98 €		
WADELEC Maude	1 328,62 €		
WAZIZI Djamel	311,15 €		
ZENATI Amel	1 328,62 €		